Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire

Conservatoire d'espaces naturels Loir-et-Cher

Plan d'actions quinquennal 2018-2022

Connaître
Protéger
Gérer
Valoriser

www.cen-centrevaldeloire.org

http://conservatoiresites41.com

Conservatoires d'espaces naturels

Offrons à nos enfants un patrimoine naturel préservé

Plan d'actions quinquennal 2018-2022
Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire
Conservatoire d'espaces naturels de Loir-et-Cher

Approuvé en Conseil scientifique : sur consultation écrite août – septembre 2018

Validé en Conseil d'administration le : 13 octobre 2018 (Cen Centre-Val de Loire)
Validé en Conseil d'administration le : 23 octobre 2018 (Cen de Loir-et-Cher)

DOCUMENT STRATEGIQUE ETABLI DANS LE CADRE DE L'AGRÉMENT ATTRIBUE AUX DEUX STRUCTURES EN DATE DU 6 MAI 2013 AU TITRE DE L'ARTICLE L414-11 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT COMME CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS AGREÉS

Les Conservatoires d'espaces naturels

en région Centre-Val de Loire

Associations loi 1901, reconnues d'intérêt général, les Conservatoires d'espaces naturels contribuent à la sauvegarde des milieux remarquables par leur flore, leur faune, leurs qualités paysagères ou géologiques depuis 1987 (Cen Loir-et-Cher) et 1990 (Cen Centre-Val de Loire).

Les Conservatoires préservent 3 997 hectares distribués sur 150 sites (au 31 mars 2018). Outre ces rôles de gestionnaires d'espaces naturels, ils accompagnent l'État et les collectivités territoriales dans la mise en place de leurs politiques environnementales.

Cen Centre-Val de Loire

Siège administratif :
3, rue de la Lionne
45000 Orléans
Tél : 02 38 77 02 72
Fax : 02 38 77 02 08

Cen Loir-et-Cher

Siège administratif :
34, av. Maréchal Maunoury
41000 Blois
Tél : 02 54 58 94 61

SOMMAIRE

Sommaire 2
Préambule 5
Lien avec les textes réglementaires 6
A – Loi de programmation Grenelle I 6
B – Loi Grenelle II 6
C – Décret du 7 octobre 2011 6
D – Arrêté ministériel du 7 octobre 2011 6
Cadre stratégique du PAQ des Conservatoires de la région Centre-Val de Loire 8
0.1 – Évaluation du Plan d'actions quinquennal 2013-2017 8
0.2 – Les axes structurants du PAQ en bref 8
0.3 – Hiérarchisation des actions 9
0.4 – Organisation structurelle et opérationnelle complémentaire 10
0.5 – Évaluation et indicateurs 10
Axe 1 : Renforcer et consolider le réseau d'espaces naturels sous maîtrise d'ouvrage des Conservatoires 12
1.1 – Conserver les espaces et les espèces 12
1.1.1 Hierarchiser les milieux et especes cibles 12
1.1.2 Decliner une strategie territoriale 13
1.1.3 Faire Émerger des modes de conservation innovants 13
Tableau de synthese des orientations d'actions 14
1.2 – Connaître les espaces naturels 15
1.2.1 Realiser les plans de gestion 15
1.2.2 Mettre en place une strategie d'evaluation de la gestion 15
1.2.3 Renforcer la connaissance des especes, des milieux naturels et de leurs fonctionnalites 16
1.2.4 Consolider les bases de donnees naturalistes et partager les donnees 16
1.2.5 Faire identifier le reseau de sites comme un support de recherche 17
Tableau de synthese des orientations d'actions 18
1.3 – Protéger durablement les espaces naturels 19
1.3.1 Poursuivre la maitrise fonciere et LA MAITRISE d'usage 19
1.3.2 Renforcer la preservation par du reglementaire ou de la labellisation 20
1.3.3 Poursuivre l'implication dans les mesures compensatoires 20
1.3.4 Renforcer la connectivite entre les sites preserves 21
Tableau de synthese des orientations d'actions 22
1.4 – Gérer les milieux et les habitats d'espèces 23
1.4.1 Renforcer et developper les partenariats agricoles pour la gestion des sites 23
1.4.2 maintenir et renforcer les capacites de restauration et d'entretien durable des sites par gestion ecologique 23
1.4.3 Valoriser les produits de la gestion et rechercher des innovations 24
Tableau de synthese des orientations d'actions 25

1.5 – Valoriser les sites 26
1.5.1 S'APPUYER SUR LE RESEAU DE SITES POUR SENSIBILISER LE PLUS GRAND NOMBRE A LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE 26
1.5.2 DEVELOPPER DES MOYENS NOVATEURS DE SENSIBILISATION 27
1.5.3 RENFORCER LA VISIBILITE DES CONSERVATOIRES ET METTRE EN EXERGUE LEUR EXPERTISE 27
TABLEAU DE SYNTHESE DES ORIENTATIONS D'ACTIONS 29
1.6 – Administrer les structures 31
1.6.1 DYNAMISER L'ASSISE CITOYENNE POUR UN ANCRAGE LOCAL RENFORCE 31
1.6.2 SECURISER LA GOUVERNANCE DES STRUCTURES 32
1.6.3 SECURISER LE FONCTIONNEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER 32
1.6.4 OPTIMISER L'ORGANISATION INTERNE 33
1.6.5 ANIMER ET EVALUER LA STRATEGIE 34
TABLEAU DE SYNTHESE DES ORIENTATIONS D'ACTIONS 35
Tableau de l'axe structurant N° 1 et hiérarchisation des actions 37
Axe 2 : Animer les territoires et accompagner les politiques publiques 38
2.1 – Contribuer à la structuration et à la déclinaison opérationnelle des politiques environnementales 38
2.1.1 – ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES TRANSVERSAUX OU STRUCTURANTS 38
2.1.2 – ANIMER LES TERRITOIRES EN S'APPUYANT SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES 39
2.1.3 - ANIMER OU PARTICIPER A LA MISE EN ŒUVRE EN REGION DES PLANS D'ACTIONS EN FAVEUR DES ESPECES 40
2.1.5 - PARTICIPER A LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE PAR DES ACTIONS DE CONSEIL ET D'EXPERTISE NOTAMMENT AUPRES DES SERVICES DE L'ÉTAT ET DE LA REGION 41
TABLEAU DE SYNTHESE DES ORIENTATIONS D'ACTIONS 42
2.2 – S'appuyer sur les savoir-faire des Conservatoires pour sensibiliser et accompagner les acteurs 43
2.2.1 POURSUIVRE LES DEMARCHES DE CONSEIL A LA GESTION EN FAVEUR DES ESPACES REMARQUABLES 43
2.2.2 CONTRIBUER A LA SENSIBILISATION DES DECIDEURS ET MOBILISER LA POPULATION SUR LES TERRITOIRES 43
TABLEAU DE SYNTHESE DES ORIENTATIONS D'ACTIONS 44
Tableau de l'axe structurant n° 2 et hiérarchisation des actions 45
Axe 3 : Réseau de sites, réseau d'acteurs : initier et contribuer à des actions de mise en réseau des acteurs et de partage d'expérience 46
3.1 – Réseau des Conservatoires d'espaces naturels 46
3.1.1 PARTICIPER ET S'IMPLIQUER DANS LA DYNAMIQUE DE RESEAU DES CEN 46
3.1.2 ÉLARGIR L'IMPLICATION AU RESEAU DES GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS ET NOTAMMENT RNF 46
TABLEAU DE SYNTHESE DES ORIENTATIONS D'ACTIONS 48
3.2 – Réseau d'acteurs régionaux 49
3.2.1 ASSURER LA CONTINUITE DE L'ACTION D'ANIMATION COLLECTIVE SUR LES ESPECES VEGETALES INVASIVES 49
3.2.2 POURSUIVRE DURABLEMENT L'ANIMATION DU GROUPE MARES EURELIEN 49

3.2.3 CONTRIBUER EN TERMES D'ACTIONS ET DE DECISIONS A L'AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE 49
3.2.4 ACCOMPAGNER LES ACTEURS INTERVENANT SUR LES ZONES HUMIDES 50
3.2.5 REFONDER LES BASES DE PASTO'LOIRE ET ANIMER LE PROJET 50
3.2.6 POURSUIVRE LES PARTICIPATIONS AUX RESEAUX D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT 50
3.2.6 RENFORCER ET DEVELOPPER DES PARTENARIATS CONVERGENTS ET COMPLEMENTAIRES AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE (PNR, CDA, APNE, CBN ETC.) 51
TABLEAU DE SYNTHESE DES ORIENTATIONS D'ACTIONS 52
Tableau de l'axe structurant n° 3 et hiérarchisation des actions 53
Sigles et acronymes 54

PREAMBULE

La loi Grenelle II prévoit que l'État et le Conseil régional peuvent agréer les Conservatoires d'espaces naturels pour dix ans renouvelables. Le décret du 7 octobre 2011, pris pour application de cette disposition et complété par un arrêté ministériel du même jour, vient préciser les conditions et modalités de cet agrément.

L'agrément est délivré pour une durée de dix ans par le préfet de région et le président du Conseil régional aux Conservatoires d'espaces naturels membres de la Fédération (FCEN). L'agrément est en particulier fondé sur un plan quinquennal comportant les principales actions que les Conservatoires d'espaces naturels engageront sur cinq ans. L'agrément confirme l'obligation de réaliser un plan de gestion validé scientifiquement pour chaque site dont les Conservatoires ont la responsabilité (maîtrise foncière ou maîtrise d'usage).

Dans un communiqué du 11 octobre 2011 Madame Nathalie Kosciusko-Morizet, alors ministre de l'Écologie, affirmait que :

"*L'engagement des Conservatoires d'espaces naturels dans la préservation des milieux naturels n'est plus à démontrer. L'agrément permettra une meilleure lisibilité de leurs actions, une évaluation des résultats et encadrera la participation des Conservatoires à l'inventaire national du patrimoine naturel (INPN). Il constitue une reconnaissance de la maturité de ce réseau de partenaires indispensable à l'État et aux Régions pour atteindre l'objectif national de restauration de la biodiversité*".

Au niveau national, le décret et l'arrêté ministériel du 7 octobre 2011 précisent les modalités d'accès à l'agrément des Conservatoires par l'État et la Région et en particulier la nécessité d'élaborer un « Plan d'actions quinquennal » (PAQ) par lequel les Conservatoires « déterminent, par priorités, les actions » qu'ils « se proposent de mener à bien ».

Le PAQ est un document stratégique élaboré en concertation avec les partenaires. Il permet de visualiser les orientations des Conservatoires dans les cinq premières années de l'agrément et leurs contributions aux politiques publiques.

Lors de l'élaboration du décret, il a été convenu que le PAQ autorise une réelle souplesse dans la manière d'atteindre les objectifs.

LIEN AVEC LES TEXTES REGLEMENTAIRES

A – Loi de programmation Grenelle I

L'article 24 de la loi Grenelle I (2009-967 du 3 août 2009) annonce une « reconnaissance spécifique de l'action des Conservatoires d'espaces naturels ».

B – Loi Grenelle II

Le code de l'environnement intègre l'article L.414-11, (en référence à l'article 129 de la loi Grenelle II (2010-788 du 12 juillet 2010) qui :

- décrit l'action des Conservatoires ;
- intègre la possibilité d'un agrément conjoint État et Région ;
- précise que la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels regroupe l'ensemble des Conservatoires régionaux d'espaces naturels, assure leur représentation et leur coordination technique à l'échelon national aux fins de la mise en œuvre de leurs missions.

C – Décret du 7 octobre 2011

Par le décret du 7 octobre 2011 (JO du 9 octobre 2011) :

- Le PAQ fait partie intégrante de la demande d'agrément (L.26-27) ;
- L'agrément vaut approbation du PAQ (L.33 et 207) ;
- Le PAQ précise les conditions de réalisation du plan de gestion (L.42-43) ;
- Le Conservatoire agréé communique au Préfet et à la Région annuellement un rapport de ses activités de l'année au regard du PAQ (L.56-57) ;
- Le PAQ doit être manifestement respecté sous peine de retrait de l'agrément (L.18-20).

D – Arrêté ministériel du 7 octobre 2011

Par l'arrêté ministériel du 7 octobre 2011, le PAQ :

- détermine, par priorité, les projets que se propose de mener à bien le Conservatoire sur les cinq premières années de l'agrément (L.105-106) ;
- doit être établi en cohérence avec les politiques en faveur de la protection de l'environnement (L.107) ;
- indique les modalités de la participation de l'organisme à l'inventaire national du patrimoine naturel sur les parcelles dont il est propriétaire ou dont la gestion lui est confiée (L.109-110) ;
- peut préciser les conditions dans lesquelles une mission d'expertise technique et scientifique peut être apportée à l'État et au Conseil régional (L.113-114.) ;
- peut prévoir l'acquisition de zones humides avec les Agences de l'eau (L.116-117) ;

- prévoit la réalisation et la mise en œuvre de plans de gestion (L.119-120) sur les sites constitués d'un ensemble cohérent de parcelles dont il est propriétaire ou dont il assure la gestion ;
- doit être évalué par le Conseil scientifique du Conservatoire avant son terme (année 5) (L.195-197). Cette évaluation et le nouveau PAQ sont transmis au Préfet pour la seconde moitié de l'agrément de dix ans ;
- Cette évaluation du PAQ 1 et le projet de PAQ 2 font l'objet d'un avis du CSRPN sur demande du Préfet (L.199-201). Ils sont complétés, le cas échéant, après cet avis ;
- Le PAQ 2 fait l'objet d'une approbation dans les six mois suivant l'avis du CSRPN (intégrant le cas échéant les modifications issues de cet avis). (L.214-215) ;
- À défaut, l'agrément est retiré sur décision motivée (L.209-217).

Dans le cas d'une candidature d'un conservatoire départemental (L.136-137), le dossier comporte une liste des sites et une cartographie qui permettent d'identifier les responsabilités du gestionnaire. Le PAQ distingue les responsabilités entre Conservatoires concernés.

Le dossier de demande d'agrément du conservatoire départemental est intégré à celui du conservatoire régional en ce sens qu'il est construit en lien étroit. Le dossier comporte tous les éléments de description de chaque structure (L.82 à 89). Sont donc communs au dossier de demande les éléments suivants :

- la personne habilitée à formuler la demande (L.81-82) ;
- la liste des membres du Conseil scientifique (L.90-91) ;
- l'avis de la Fédération (L-92-93) ;
- l'argumentaire de la demande (L.95-96) ;
- la liste et la cartographie des sites (L.98-103)
- le PAQ (L.109-111).

CADRE STRATEGIQUE DU PAQ DES CONSERVATOIRES DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

0.1 – Évaluation du Plan d'actions quinquennal 2013-2017

Après un processus d'élaboration concertée en interne ainsi qu'avec les partenaires, les Conseils d'administration des deux Conservatoires approuvaient en octobre 2012 le Plan d'actions quinquennal 2013-2017. Ce plan d'actions a bénéficié, au premier semestre de l'année 2018, d'une évaluation appuyée sur les indicateurs globaux et les indicateurs affectés à chaque action. Cette évaluation a donné lieu à un document « Évaluation du Plan d'actions quinquennal 2013-2017 » qui est annexé au présent document.

L'agrément étant attribué sur une période de 10 ans qui couvre donc deux plans d'actions, le PAQ avait été pensé comme une stratégie décennale et le nouveau PAQ s'inscrit donc dans cette logique. Les objectifs et actions tiennent compte de l'évaluation réalisée mais aussi du contexte « politique » actuel dans lequel évoluent les deux structures, et plus largement, tous les acteurs impliqués dans la préservation de la biodiversité.

Les axes structurants du PAQ 2018-2022 restent identiques sur les cinq prochaines années :

- Axe 1 : Renforcer et consolider le réseau d'espaces naturels sous maîtrise d'ouvrage des Conservatoires d'espaces naturels.
- Axe 2 : Animer les territoires et accompagner les politiques publiques.
- Axe 3 : Réseau de sites, réseau d'acteurs : initier et contribuer à des actions de mise en réseau des acteurs et de partage d'expériences.

La finalité de l'action menée par les Conservatoires reste plus que jamais la préservation de la biodiversité et ce, dans un contexte d'érosion constant que rien n'a encore enrayé à ce jour. Au-delà de l'impact positif attendu localement sur les espaces et les actions, l'enjeu transversal pour les Conservatoires d'espaces naturels en région Centre-Val de Loire est de sensibiliser et mobiliser autour de la préservation de la biodiversité afin que celle-ci soit appréhendée par le citoyen comme par le décideur comme un principe fondamental du fonctionnement de notre société.

0.2 – Les axes structurants du PAQ en bref

L'axe structurant n° 1 s'appuie sur la quadrilogie « Connaître, protéger, gérer et valoriser ».

Le réseau de 150 sites et près de 4 000 hectares s'est renforcé sur les cinq dernières années et constitue un apport non négligeable à la préservation des espèces patrimoniales et des habitats naturels de la région.

Forts de l'aboutissement d'une proposition de liste d'espèces et d'habitats à enjeux qui sera approuvée par le Conseil scientifique courant 2019, les Conservatoires seront à même d'adapter leur stratégie opérationnelle sur des territoires mieux ciblés.

Grâce à la construction, à travers le projet LigérO, d'une boîte à outils d'indicateurs en zones humides, les Conservatoires seront à même de mettre en place une stratégie d'évaluation de la gestion. Il restera à construire des indicateurs, et protocoles associés, liés aux milieux secs.

En termes de connaissance, l'action s'inscrira en adéquation avec la stratégie régionale de connaissance de la future Agence régionale de biodiversité.

La protection des espaces conforte la mixité des interventions par diversification des modes de maîtrise tout en cherchant, pour les protections par maîtrise d'usage, à privilégier une action dans la durée.

La gestion des sites visera de manière forte à réaliser des économies de crédits publics en s'inscrivant dans les réalités économiques des territoires au travers de partenariats renforcés avec les agriculteurs et des démarches actives d'appui aux installations. Le génie écologique demeure toutefois une nécessité, notamment en restauration mais aussi en entretien, qui sera mobilisé en recherchant impérativement une adéquation entre objectifs, enjeux et coûts induits notamment à travers des partenariats avec des filières de valorisation économique des produits de la gestion.

La valorisation pédagogique, en réponse aux enjeux de sensibilisation du plus grand nombre aux richesses du patrimoine naturel, appuiera également les démarches locales de renforcement de l'attractivité de nos territoires ruraux.

L'axe structurant n° 2 découle de l'évolution des Conservatoires, de gestionnaires de sites en animateurs de territoires accompagnateurs des politiques publiques.

Cet axe a été revu au regard des réalisations et évolutions de l'animation territoriale menée entre 2013-2017 et entérinée dans le contrat territorial 2015-2020 du Cen Centre-Val de Loire signé avec l'État, la Région Centre-Val de Loire et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. De fait, plus que de focaliser sur la mise en œuvre sectorisée de politiques publiques, l'animation territoriale menée par les Conservatoires d'espaces naturels visera à faire converger l'ensemble des politiques publiques sur un territoire afin de répondre aux enjeux globaux de préservation de la biodiversité.

L'axe structurant n° 3 consacre la volonté des Conservatoires de s'appuyer sur leurs acquis pour contribuer à la mise en réseau d'acteurs. Outre leur engagement au sein du réseau des Conservatoires d'espaces naturels, les Conservatoires poursuivront le développement et le renforcement des partenariats avec l'ensemble des acteurs impliqués ou dont les actions recoupent la préservation des espaces et des espèces. Sur ce point, l'implication dans la future Agence régionale de biodiversité en Centre-Val de Loire constituera un élément majeur.

0.3 – Hiérarchisation des actions

L'ensemble des actions opérationnelles qui visent à atteindre les objectifs que se sont fixés les Conservatoires en région Centre-Val de Loire pour leur plan d'actions quinquennal constitue leurs ambitions en faveur de la préservation des espaces naturels remarquables.

Toutefois, la réalisation de ces actions est intrinsèquement liée à des aspects externes que sont les moyens financiers susceptibles d'être mobilisés et l'évolution temporelle des politiques publiques dont les priorités peuvent changer.

Le système de hiérarchisation des actions est identique à celui mis en place, sur la période 2013-2017, afin de permettre d'effectuer des choix et de garantir une mise en œuvre opérationnelle adaptée aux contingences matérielles.

Le niveau de hiérarchisation est le suivant :

- actions incontournables : ces actions constituent des opérations de fond qui doivent s'inscrire dans la durée et être pérennisées ;
- actions nécessaires : ces actions ont un apport évident mais peuvent faire l'objet d'arbitrages en cas de diminution des moyens ;
- actions courantes : ces actions ne nécessitent pas d'être priorisées.

- actions de développement à négocier : ces actions sont importantes car elles renforceront l'intervention et sont des axes de progression mais leur mise en œuvre sera intimement liée aux nouveaux moyens financiers mobilisables.

0.4 – Organisation structurelle et opérationnelle complémentaire

L'indépendance décisionnelle des deux Conservatoires à travers leurs Conseils d'administrations respectifs décidée pour la période de l'agrément, soit 2013 – 2023, n'est pas remise en cause suite à l'évaluation à mi-parcours. Les présidents sont membres de droit dans le CA de l'autre conservatoire ce qui permet, dès le niveau décisionnel, de faciliter les échanges politiques et stratégiques. Les réunions annuelles communes aux deux instances initiées de 2013 à 2017 se poursuivront.

Le Conseil scientifique est commun, ce qui garantit une convergence dans les stratégies scientifiques et la méthodologie.

Sur le plan technique, les méthodologies de travail sont de plus en plus élaborées de manière commune et concertée. Chacune des deux structures est à même de jouer un rôle de chef de file sur une thématique donnée avec le souhait fort d'éviter les réflexions et travaux redondants et bien de créer des référentiels de travail identiques.

Les deux Conservatoires se retrouvent dans les axes structurants et les objectifs avec, toutefois, des actions opérationnelles qui peuvent être identiques, communes ou propres à l'une ou l'autre des deux structures.

Les actions identiques sont réalisées avec les mêmes méthodes et objectifs mais sous la responsabilité propre de chacune des deux structures. Les actions communes sont menées en collaboration étroite. Les actions propres sont portées par la structure qui en aura pris l'engagement. Les partages sont précisés dans le tableau de synthèse des opérations.

Autant que faire se peut, les deux structures négocieront des conventionnements conjoints avec les organismes communs avec lesquels elles souhaitent renforcer ou engager des partenariats.

0.5 – Évaluation et indicateurs

L'évaluation du PAQ et de sa mise en œuvre est une obligation incontournable du processus d'agrément. Cela étant, même sans cette obligation, les Conservatoires ont engagé une politique de mise en place d'indicateurs qui permet de mesurer l'atteinte des objectifs fixés.

Chaque action opérationnelle bénéficiera de ses propres indicateurs quantitatifs et parfois qualitatifs.

Toutefois, des indicateurs plus « macro », qualifiés de chiffres clés, ont été définis afin de réaliser une évaluation synthétique et rapide de l'application du PAQ. Ils restent globalement identiques à ceux de la période 2013-2017 afin de bénéficier d'une évaluation sur dix ans mais ont été complétés pour tenir compte des remarques formulées lors de l'évaluation, notamment en intégrant des indicateurs de l'Observatoire régional de la biodiversité en Centre-Val de Loire.

Le réseau des Conservatoires d'espaces naturels s'est doté d'un tableau de bord annuel qui constitue la batterie de chiffres clés la plus précise. Les tableaux annuels compilés constitueront une partie incontournable du processus d'évaluation.

Il a été choisi de retenir, afin de les mettre en exergue, les chiffres clés suivants :

- Chiffres clés « moyens » :
  - Compte de résultat financier et répartition des différentes origines de financement ;
  - Moyens humains mobilisés ;
  - Bénévolat valorisé.

- Chiffres clés « connaissance » :
  - Nombre et parts d'« Espèces menacées » préservées par au moins un site du réseau des Cen sur la base des listes de référence en région (indicateur de l'Observatoire régional de la biodiversité);
  - Surface totale cumulée d'habitats menacés préservés (indicateur de l'Observatoire régional de la biodiversité);
  - Nombre de données taxonomiques saisies dans la base de données faune-flore- habitats.
  - Nombre de sites disposant d'un déploiement des indicateurs de la boîte à outils LigérO

- Chiffres clés « protection » :
  - Total de la surface protégée dont :
    - Pourcentage bénéficiant d'un classement réglementaire, et pourcentage par rapport à la surface totale des espaces protégés réglementairement cartographiés à l'échelle régionale ;
    - Répartition par type de maîtrise du foncier (acquisition, baux etc.).
  - Surface protégée par les Conservatoires et classée en ZNIEFF rapportée à la surface totale des ZNIEFF de la région Centre-Val de Loire (nouvel indicateur issu de l'ORB) ;
  - Surface totale en animation territoriale par assistance à maîtrise d'ouvrage.

- Chiffres clés « gestion » :
  - Surface couverte par un document de gestion par rapport à la surface protégée ;
  - Total de la surface effectivement gérée rapporté au cumul de surfaces à gérer inscrites aux plans de gestion (nouvel indicateur) ;
  - Surface gérée par entretien écologique ;
  - Surface gérée par exploitation agricole ;
  - Surface restaurée ou réhabilitée ;
  - Pourcentage de travaux confiés à des structures d'insertion.

- Chiffres clés « valorisation » :
  - Nombre de personnes sensibilisées ;
  - Nombre d'évènements organisés (nouvel indicateur) ;
  - Nombre d'évènements annulés par défaut de participants (nouvel indicateur) ;
  - Nombre de sites aménagés pour l'ouverture au public ;
  - Fréquentation des réseaux sociaux et du site Internet ;
  - Panorama presse.

AXE 1 : RENFORCER ET CONSOLIDER LE RESEAU D'ESPACES NATURELS SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DES CONSERVATOIRES

Le réseau de sites préservés de longue date par les Conservatoires d'espaces naturels en région Centre-Val de Loire constitue leur point d'ancrage territorial et le socle de leur action. Un site préservé contribue tout autant à la protection durable de la biodiversité qu'à la vie et à l'animation du territoire dans lequel il est inscrit.
L'objectif de l'axe structurant n° 1 s'inscrit dans la continuité des actions initiales des Conservatoires sur la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation en faveur des espaces naturels remarquables.

1.1 – Conserver les espaces et les espèces

1.1.1 HIERARCHISER LES MILIEUX ET ESPECES CIBLES

- *Finaliser la liste des habitats et des espèces prioritaires comme cibles d'intervention*.

La validation de la liste d'habitats et d'espèces prioritaires pour l'action des Conservatoires, travaillée par le Conseil scientifique depuis 2013, sera finalisée courant 2019. Une stratégie complémentaire sera déployée sur les gîtes à chiroptères, les forêts anciennes et les sites d'intérêt géologique (cf. infra).

L'une des limites de l'exercice concernera les forêts, milieu sur lequel les Conservatoires agissent peu à l'exception des forêts alluviales. En effet contrairement aux habitats terrestres ouverts, les forêts sont très rarement prises en compte en tant qu'habitats prioritaires, notamment du fait que la base de classification des habitats est la phytosociologie, alors même qu'en matière de biodiversité, la flore en constitue un indicateur très fragmentaire pour les forêts. Pourtant l'aboutissement des successions naturelles est la forêt et il s'agit aussi des habitas les plus naturels qui existent en région. La stratégie de hiérarchisation retenue occulte donc les forêts et leur enjeu réel, notamment celui des forêts anciennes. La prise en compte d'espèces prioritaires permet de rattraper en partie cette lacune mais de façon trop ciblée. Le Conseil scientifique a souhaité qu'une réflexion complémentaire de hiérarchisation adaptée aux forêts soit menée pour répondre à cet enjeu.

- *Contribuer au travail d'actualisation des listes de référence au niveau régional*.

Cette action est une démarche courante, mais pour autant active, qui permet de contribuer à l'actualisation des niveaux de patrimonialité des espèces (listes rouges, déterminants Znieff) en fonction de l'avancée des connaissances.

- *Intégrer le patrimoine géologique dans la stratégie d'intervention*.

À ce jour, les Conservatoires se sont peu préoccupés de la préservation du patrimoine géologique qui reste cependant inscrit dans les objectifs statutaires. Une réflexion sera engagée pour donner une ligne directrice et des critères permettant de valider des positionnements sur des sites géologiques sur la base de l'inventaire régional du patrimoine géologique (en cours de finalisation).

1.1.2 DECLINER UNE STRATEGIE TERRITORIALE

- *Réviser et adapter les territoires d'intervention à échéance du contrat territorial (2020).*

Cette action a été partiellement réalisée entre 2013 et 2017 dans le cadre des contrats territoriaux signés par les deux Conservatoires en 2015. Au renouvellement de ces contrats, la réactualisation de la stratégie territoriale se basera sur la liste des habitats et espèces cibles approuvée par le Conseil scientifique.

Une étape délicate consistera à pouvoir croiser les listes d'espèces/habitats prioritaires et les mentions contemporaines du fait de la dissémination de la connaissance naturaliste. Pour faciliter la consolidation régionale, les Conservatoires devront jouer un rôle majeur dans l'ORB en vue d'accélérer ces regroupements de connaissances naturalistes

1.1.3 FAIRE ÉMERGER DES MODES DE CONSERVATION INNOVANTS

- *Développer un programme de conservation in situ des messicoles incluant des renforcements de populations*.

Initialement ambitieuse dans le PAQ 2013-2017, cette action a été circonscrite à l'issue de l'évaluation à la mise en place d'opérations visant à préserver des messicoles à travers des modes d'exploitation les favorisant et en réalisant des ensemencements spécifiques sur des parcelles acquises ou préservées à cet effet. Des démarches pourront éventuellement être menées en lien avec les exploitants agricoles des parcelles limitrophes des parcelles maîtrisées par les Conservatoires.

- *Engager une réflexion pour développer de nouveaux modes de préservation des espaces naturels.*

Précurseurs dans le domaine de l'acquisition d'espaces à finalité de préservation, les Conservatoires ont toujours su s'adapter et innover pour atteindre leurs objectifs de préservation des espaces et des espèces. Sur plus de 40 années de politiques publiques en faveur de la biodiversité, depuis la loi de 1976, beaucoup d'évolutions ont apporté de nouveaux outils mais les Conservatoires conservent une dynamique prospective qui leur permettra de faire émerger des actions innovantes et nouvelles.

Tableau de synthèse des orientations d'actions

N° d'objectif	Objectifs	Orientations d'actions
1.1.1	Hiérarchiser les milieux et espèces cibles	Finaliser la liste des habitats et des espèces prioritaires comme cibles d'intervention.
		Contribuer au travail d'actualisation des listes de référence au niveau régional
		Intégrer le patrimoine géologique dans la stratégie d'intervention
1.1.2	Décliner une stratégie territoriale	Réviser et adapter les territoires d'intervention à échéance du contrat territorial (2020)
1.1.3	Faire émerger des modes de conservation innovants	Développer un programme de conservation des messicoles incluant des renforcements de populations
		Engager une réflexion pour développer de nouveaux modes de préservation des espaces naturels

1.2 – Connaître les espaces naturels

1.2.1 REALISER LES PLANS DE GESTION

- *Doter chaque site préservé d'un document de gestion fonctionnel intégrant la réalisation d'un bilan à mi-parcours.*

La réalisation de plans de gestion sur les sites naturels, en tant qu'entités cohérentes de gestion, est une pratique de longue date qui répond aux obligations fixées par l'agrément.

La méthode utilisée par les deux Conservatoires est standardisée que ce soit pour la réalisation des nouveaux plans de gestion ou l'évaluation des plans de gestion lors de leur remise à jour à échéance. La durée de validité d'un plan de gestion est de 10 à 20 ans. Du fait de cette durée longue, la méthodologie de réalisation des plans de gestion inclus une évaluation à mi-parcours qui a été standardisée et permet, le cas échéant, de réorienter les interventions. Cette évaluation, qui requiert un temps de travail adapté, a fait l'objet d'arbitrage sur la période 2013-2017 et il s'agira, pour la période 2018-2022, d'en assurer la mise en œuvre de manière pragmatique.

Les plans de gestion des sites des Conservatoires sont exclusivement réalisés par l'équipe salariée avec la contribution active des conservateurs bénévoles et de membres du Conseil scientifique réunis au sein d'un comité scientifique référent créé spécialement pour chaque plan de gestion. Ils sont validés par les Conseils d'administration après avis du Conseil scientifique.

- *Développer une base de données des actions inscrites aux plans de gestion.*

La base de données « Actions », commencée en 2018, sera finalisée sur la durée du PAQ. Celle-ci permettra un meilleur suivi de la mise en œuvre des plans de gestion, une programmation annuelle optimisée et une évaluation renforcée.

1.2.2 METTRE EN PLACE UNE STRATEGIE D'EVALUATION DE LA GESTION

La gestion et l'entretien des milieux naturels sont des activités relativement récentes et, même si les opérations de gestion préconisées s'appuient sur les expériences et résultats disponibles au sein du réseau de gestionnaires d'espaces naturels, il est important de mettre en place des dispositifs de suivis à long terme dont l'objectif est de tester la validité des opérations réalisées. Le constat de la période 2013-2017 est que les méthodes n'étaient pas standardisées ce qui est aujourd'hui le cas notamment grâce à LigérO et à des expériences menées par d'autres Conservatoires. L'enjeu du PAQ 2018-2022 réside dans un renforcement de cette capacité d'évaluation.

- *Déployer les indicateurs de la boîte à outil LigérO sur le réseau de zones humides.*

Les indicateurs, et protocoles associés, créés dans le cadre de LigérO entre 2014 et 2017 seront mis en œuvre sur le réseau de sites (zones humides) d'abord dans une optique d'évaluation des travaux de gestion.

- *Compléter la boîte à outils avec des indicateurs adaptés aux « milieux secs ».*

Un travail sera engagé en vue de créer des indicateurs de suivis de travaux utilisables sur les milieux secs avec la même logique que LigérO : fiables scientifiquement et simples à mettre en œuvre. Une attention particulière sera portée aux méthodes éprouvées mises en place par d'autres opérateur, notamment au sein du réseau des Conservatoires, et cette réflexion sera par ailleurs conduite en cohérence avec l'Agence régionale de biodiversité.

1.2.3 RENFORCER LA CONNAISSANCE DES ESPECES, DES MILIEUX NATURELS ET DE LEURS FONCTIONNALITES

Si la connaissance des espèces reste un enjeu fondamental, le constat de l'évaluation du Plan d'actions quinquennal 2013-2017 est que ce sont les inventaires et les veilles naturalistes qui ont pâti des arbitrages budgétaires. L'objectif lié à la connaissance est donc réorienté dans une logique plus opérationnelle centrée sur la préservation et la gestion des sites.

- *Dresser un bilan des connaissances scientifiques et en identifier les lacunes afin de proposer un cadre méthodologique pour la veille scientifique et naturaliste.*

La connaissance « pure », soit celle qui vise à recenser la somme des espèces présentes sur un site donné, reste un enjeu fondamental mais qui a fait systématiquement l'objet d'arbitrages dans les priorités des Conservatoires eu égard aux constats opérés sur les cinq années du 1er PAQ. Un recentrage sera opéré de manière à définir un cadre qui permettra d'inscrire dans les plans de gestion des actions liées à la connaissance adaptées aux contextes et enjeux des sites concernés.

Une attention particulière sera portée à poursuivre la dynamique partenariale avec les mycologues engagée grâce à la Société d'Histoire Naturelles de Loir-et-Cher. Celle-ci envisage de poursuivre la programmation de sorties sur d'autres sites des Conservatoires. Des actions d'inventaires plus poussés, tel que celui réalisé au Tour au Lièvre en 2012-2013, seraient aussi envisageables. Des actions de formation professionnelles renforceront les compétences de l'équipe technique dans ce domaine.

- *Utiliser la boîte à outil LigérO pour évaluer la fonctionnalité des zones humides.*

En complément de leur utilisation à des fins d'évaluation de la gestion, les indicateurs LigérO pourront être déployés également, grâce à un plan d'échantillonnage adapté, pour évaluer l'évolution de la fonctionnalité des zones humides préservées par les Conservatoires.

- *Réaliser un inventaire des tourbières en région Centre-Val de Loire.*

La région Centre-Val de Loire reste la seule région métropolitaine qui n'a pas bénéficié de cet inventaire basé sur la méthodologie mise en place par les plans nationaux « Zones humides ». Le pôle-relais Tourbières a suggéré que cette action puisse être engagée en Centre-Val de Loire sur proposition des Conservatoires qui ont considéré que l'enjeu était en adéquation avec leurs objectifs. Il sera proposé de réaliser cet inventaire dans le cadre de l'ARB.

- *Sur les secteurs à enjeux de la stratégie territoriale, réaliser des études de l'état de conservation des habitats naturels visés par la stratégie.*

Les stratégies territoriales déclinées par les Conservatoires visent des habitats patrimoniaux et il est parfois nécessaire de réaliser des études de l'état de conservation de ces habitats avant d'engager des démarches foncières. Les pelouses calcicoles du nord de l'Eure-et-Loir, qui bénéficient d'un réseau intéressant autour de Dreux, seront notamment concernées.

1.2.4 CONSOLIDER LES BASES DE DONNEES NATURALISTES ET PARTAGER LES DONNEES

- *Poursuivre et renforcer l'organisation des bases de données naturalistes faune-flore-habitats.*

La saisie des données des Conservatoires s'appuie sur deux systèmes complémentaires que sont actuellement SERENA et SICEN. Les outils ne sont pas figés et doivent impérativement répondre à quelques incontournables : centraliser la donnée, la qualifier en respectant notamment les standards de partage nationaux (SINP) et la fiabiliser par une démarche de certification. À ce jour, les interrogations pour extractions, analyses et synthèses font appel à des compétences spécifiques et un effort sera porté à en faciliter l'interrogation par des usagers sans compétence informatique particulière.

- *Transmettre les données collectées par les Cens auprès du SINP et de l'ORB.*

Les Conservatoires s'engagent à transmettre une fois l'an l'intégralité de leurs données dans les cadres nationaux et régionaux établis aujourd'hui notamment par le SINP.

- *Passer des conventions d'échanges de données avec des structures régionales*.

Afin de participer aux études naturalistes menées en région, tout autant que pour bénéficier de données sur ses sites, les Conservatoires passeront des conventions d'échanges de données avec d'autres producteurs et détenteurs de données.

En termes de conventionnement scientifique, une refonte de la convention avec le CbnbP sera étudiée afin de réaffirmer le travail en étroite collaboration et de développer des projets adaptés aux évolutions des deux structures.

1.2.5 FAIRE IDENTIFIER LE RESEAU DE SITES COMME UN SUPPORT DE RECHERCHE

- *Mettre à disposition les sites comme supports de recherche fondamentale et appliquée*.

Les travaux de recherches, liés à des thématiques sur la biodiversité ou la fonctionnalité des écosystèmes, nécessitent de s'appuyer sur des champs d'investigation grandeur nature. En fonction des projets portés par les chercheurs, les sites préservés par les Conservatoires pourront être mis à disposition comme terrains d'expérimentation.

Les sujets de recherche opérationnelle ayant des liens avec la gestion des sites seront privilégiés.

Le sujet du changement climatique qui a une influence à moyen terme, encore peu évaluée sur les habitats et les espèces, reste un sujet prioritaire pour ces partenariats.

Tableau de synthèse des orientations d'actions

N° d'objectif	Objectifs	Orientations d'actions
1.2.1	Réaliser les documents de gestion	Doter chaque site préservé d'un document de gestion fonctionnel intégrant la réalisation d'un bilan à mi-parcours
		Développer une base de données des actions inscrites aux plans de gestion
1.2.2	Mettre en place une stratégie d'évaluation de la gestion	Déployer les indicateurs de la boîte à outils LigérO sur le réseau de zones humides
		Compléter la boîte à outils avec des indicateurs adaptés aux « milieux secs »
1.2.3	Renforcer la connaissance des espèces, des milieux naturels et de leurs fonctionnalités	Dresser un bilan des connaissances scientifiques et en identifier les lacunes afin de proposer un cadre méthodologique pour la veille scientifique et naturaliste
		Utiliser la boîte à outils LigérO pour évaluer la fonctionnalité des zones humides
		Réaliser un inventaire des tourbières en région Centre-Val de Loire
		Sur les secteurs à enjeux de la stratégie territoriale, réaliser une étude de l'état de conservation des habitats patrimoniaux
1.2.4	Consolider les bases de données naturalistes et partager les données	Poursuivre et renforcer l'organisation des bases de données naturalistes faune-flore-habitats
		Transmettre les données collectées par les Cens auprès du SINP et de l'ARB
		Passer des conventions d'échanges de données avec des structures régionales
1.2.5	Faire reconnaître le réseau de sites comme support de recherche	Mettre à disposition les sites comme supports de recherche fondamentale et appliquée

1.3 – Protéger durablement les espaces naturels

1.3.1 POURSUIVRE LA MAITRISE FONCIERE ET LA MAITRISE D'USAGE

L'objectif fondamental des Conservatoires d'espaces naturels en région Centre-Val de Loire est de contribuer à la préservation d'une partie significative de notre patrimoine naturel et d'offrir à notre région une identité patrimoniale, organisée sur la base d'un véritable réseau de sites protégés. En application de la stratégie résultant d'un croisement entre une approche thématique (milieux et espèces) et territoriale (espaces), les Conservatoires utiliseront l'ensemble des moyens de maîtrise du foncier à leur disposition en privilégiant les modes de protection forts et durables.

- *Renforcer la maîtrise du foncier autour des sites déjà préservés pour créer des entités cohérentes de protection et de gestion.*
- *Mettre en œuvre des animations foncières dans les périmètres des territoires de projet ayant bénéficié d'une étude foncière.*

En déclinaison de la stratégie territoriale, les Conservatoires réaffirment rester des acteurs fonciers en considérant que la maîtrise foncière d'un espace est la seule garantie effective d'une durabilité de la protection d'un site.

Les priorités s'articulent entre les compléments de protection de sites déjà maîtrisés, afin de bénéficier d'une surface de gestion fonctionnelle, et les nouvelles actions foncières en application des études d'animation foncière réalisées dans des territoires à enjeux.

- *Intégrer les obligations réelles environnementales dans les outils de l'action foncière.*

Issues de la loi Biodiversité du 8 août 2016, les obligations réelles environnementales (ORE) constituent un nouvel outil réglementaire mis à disposition des gestionnaires d'espaces, autant que des propriétaires, dans leurs démarches de préservation durable des milieux naturels. Le Cen Centre-Val de Loire a contribué au financement du poste créé spécifiquement par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels en 2018 sur ce sujet en lien avec l'Agence française de la biodiversité. Les supports de communication et de négociation spécialement créés seront mis à profit pour déployer ce nouvel outil dans la stratégie foncière des Conservatoires.

- *Élaborer une nouvelle convention de partenariat avec la SAFER du Centre.*

La SAFER du Centre est le partenaire privilégié des Conservatoires pour la finalisation de ses opérations de maîtrise foncière. Cela s'est traduit par une convention cadre signée en 2007, fruit du partenariat engagé dès la création du Cen Centre-Val de Loire. L'objectif est de faire vivre cette convention qui structure les relations stratégiques et opérationnelles.

- *Maintenir le recours aux souscriptions sur des projets d'acquisitions.*

Le financement participatif, testé sur une opération par le Cen Centre-Val de Loire, est un moyen qui peut assurer le bouclage ou la réalisation de projets d'acquisitions modestes. Il n'est donc pas à négliger et sera maintenu.

- *Accompagner l'évolution du Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels en fondation reconnue d'utilité publique.*

Les Conservatoires d'espaces naturels en Centre-Val de Loire ont délibéré favorablement pour que le Fonds de dotation des Conservatoires devienne une fondation reconnue d'utilité publique. Ils ont par ailleurs validé un apport en capital via la donation de terrains.

Une fois la fondation créée, celle-ci sera un outil renforcé pour bénéficier de la générosité du public mais également recevoir dons et legs de structures publiques.

1.3.2 RENFORCER LA PRESERVATION PAR DU REGLEMENTAIRE OU DE LA LABELLISATION

- *Accompagner les politiques nationales, régionales et départementales de création ou de labellisation d'espaces en vue de renforcer la maîtrise du foncier.*

Le recours aux différentes dispositions légales qui régissent la protection réglementaire des sites naturels est parfois nécessaire pour renforcer la protection foncière. Les réserves naturelles nationales, les arrêtés préfectoraux de protection de biotope et les réserves biologiques forestières, sur propriétés domaniales ou de collectivités, sont de la compétence de l'État et les réserves naturelles régionales relèvent de celle de la Région. En adéquation avec la Stratégie de création d'aires protégées (SCAP), les Conservatoires s'appuieront sur ces dispositions en proposant des dossiers étayés à l'État et au Conseil régional du Centre-Val de Loire pour que certains espaces bénéficient de ces statuts de protection.

Dans les départements où les Conseils départementaux ont fait le choix de labelliser des sites comme Espaces naturels sensibles, les Conservatoires proposeront l'inscription de certains de leurs sites à ces politiques. Ceci permettra tout autant d'accompagner les Départements dans la création d'un réseau d'ENS que de bénéficier des dispositions financières spécifiques à ces espaces pour en renforcer la préservation.

Des labellisations au titre de la Trame verte et bleue peuvent également être étudiées.

1.3.3 POURSUIVRE L'IMPLICATION DANS LES MESURES COMPENSATOIRES

La mise en œuvre des mesures compensatoires a été profondément refondue par la loi Biodiversité du 8 août 2016 et le positionnement des Conservatoires vis-à-vis de ces dispositifs doit s'adapter sans pour autant sacrifier à des règles éthiques. Au niveau national, la charte éthique est en cours de refonte et les Conservatoires en Centre-Val de Loire s'y référeront pour leurs interventions futures.

- *Poursuivre les actions de portage de mesures compensatoires engagées (LGV SEA, parc éolien de Paudy).*

Il s'agira de mettre en œuvre les mesures compensatoires déjà engagées.

- *Assurer le portage de nouvelles mesures compensatoires impliquant une maîtrise durable des espaces de compensation.*

Cette action laisse l'opportunité de répondre à de nouvelles propositions de définition et de portage de mesures compensatoires.

- *Tester l'application des dispositions relatives aux sites naturels de compensation.*

Il s'agira, selon les opportunités et dans le respect de la charte éthique du réseau Cen actuellement en cours de refonte, de tester la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions ouvertes par la loi Biodiversité du 8 août 2016.

1.3.4 RENFORCER LA CONNECTIVITE ENTRE LES SITES PRESERVES

- *Initier des actions tests de mise en réseau de sites par des actions notamment sur les espaces de fonctionnalités et les corridors biologiques.*

Préserver seulement les foyers de biodiversité que constituent les sites des Conservatoires ne suffit pas, sur le long terme, à assurer la conservation durable des espèces qui les peuplent.
Il est essentiel de raisonner la préservation d'un espace depuis son périmètre immédiat jusqu'au réseau de sites dans lequel il s'inscrit. Toutefois les outils disponibles sont peu nombreux pour assurer la préservation de corridors, l'animation territoriale pourrait permettre de mobiliser les obligations réelles environnementales ou la compensation environnementale comme des outils complémentaires à l'échelle d'un territoire cohérent.

Tableau de synthèse des orientations d'actions

N° d'objectif	Objectifs	Orientations d'actions
1.3.1	Poursuivre la maîtrise foncière et d'usage	Renforcer la maîtrise du foncier autour des sites déjà préservés pour créer des entités cohérentes de gestion
		Mettre en œuvre des animations foncières dans les périmètres des territoires de projet ayant bénéficié d'une étude foncière
		Intégrer les obligations réelles environnementales dans les outils de l'action foncière
		Élaborer une nouvelle convention de partenariat avec la SAFER du Centre-
		Maintenir le recours aux souscriptions sur des projets d'acquisitions
		Accompagner l'évolution du Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels en fondation reconnue d'utilité publique
1.3.2	Renforcer la préservation par du réglementaire ou de la labellisation	Accompagner les politiques nationales, régionales et départementales de création ou de labellisation d'espaces en vue de renforcer la maîtrise du foncier
1.3.3	Poursuivre l'implication dans les mesures compensatoires	Poursuivre les actions de portage de mesures compensatoires engagées (LGV SEA, parc éolien de Paudy)
		Assurer le portage de mesures compensatoires par transferts de propriété au bénéfice des Conservatoires
		Tester l'application des dispositions relatives aux sites naturels de compensation
1.3.4	Renforcer la connectivité entre les sites préservés	Initier des actions tests de mise en réseau de sites par des actions notamment sur les espaces de fonctionnalité et les corridors biologiques

1.4 – Gérer les milieux et les habitats d'espèces

1.4.1 RENFORCER ET DEVELOPPER LES PARTENARIATS AGRICOLES POUR LA GESTION DES SITES

Les Conservatoires continueront, dans la mesure du possible, à confier la gestion de leurs sites à des exploitants agricoles ou piscicoles. La relation avec l'exploitant sera entérinée à travers un prêt à usage ou préférentiellement une convention de mise à disposition SAFER (CMD), assortis d'un cahier des charges précis et adapté aux exigences de préservation du site. Les baux ruraux à clauses environnementales pourront aussi être utilisés.

- *Assurer la durabilité des partenariats actuels avec les agriculteurs locaux.*
- *Développer des partenariats agricoles sur les sites non exploités.*

Autant que faire se peut, dans des contextes économiques qui dépassent les acteurs, les Conservatoires veilleront à faciliter le maintien d'agriculteurs sur leurs parcelles et rechercheront à trouver des candidats à l'exploitation sur des parcelles orphelines par ailleurs exploitables.

- *Créer des partenariats avec les structures impliquées dans l'installation d'exploitants notamment en agriculture paysanne.*

La spécificité des attentes des Conservatoires en termes de pratiques agricoles implique de se rapprocher de réseaux d'exploitants plus en phase avec les objectifs poursuivis. Des collectifs d'accompagnement de nouveaux exploitants en installation se créent et des partenariats mutuellement profitables peuvent être ainsi tissés tel celui avec la Coopérative d'installation en agriculture paysanne dans laquelle le Cen Centre-Val de Loire a pris des parts en 2018.

1.4.2 MAINTENIR ET RENFORCER LES CAPACITES DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DURABLE DES SITES PAR GESTION ECOLOGIQUE

- *Mettre en œuvre les opérations de gestion écologiques inscrites aux plans de gestion.*
- *Standardiser la méthodologie de choix des opérations les plus adaptées écologiquement et économiquement.*
- *Poursuivre le recours aux partenariats avec des établissements, notamment scolaires, à même de réaliser des actions de gestion.*

La gestion écologique d'un espace naturel requiert un savoir-faire et des compétences techniques poussés que les Conservatoires capitalisent depuis leur création. Lorsque l'entretien par un exploitant agricole n'est pas possible ou que les travaux nécessitent une ingénierie particulière, les travaux sont sous-traités à des intervenants extérieurs.

L'optimisation de la mise en œuvre des plans de gestion depuis 2010, conjuguée à la mobilisation importante de moyens financiers depuis 2003, a abouti à une augmentation significative des opérations et travaux de gestion qui ne s'est pas démentie sur la durée du PAQ 2013-2017. Toutefois, malgré les soutiens partenariaux confirmés, le renforcement du réseau de sites et le renouvellement progressif des plans de gestion impliquent une montée en puissance croissante, plus importante que ne le permet celle des moyens humains et financiers disponibles actuellement.

De ce fait, les Conservatoires se doivent de raisonner leurs démarches pour la gestion des espaces naturels en appliquant des principes directeurs et EN s'appuyant sur des méthodes standardisées.

L'intervention doit s'inscrire dans une logique d'adéquation entre enjeux, objectifs, actions et coûts induits : les cahiers des charges des opérations répondront à cette orientation en adaptant les exigences techniques aux types d'habitats et d'espèces visés.

Pour des habitats prioritaires et fragiles, les exigences de la gestion écologique pourront être importantes alors que pour des habitats moins prioritaires, ou moins sensibles, les exigences pourront diminuer.

Si des choix financiers étaient à effectuer, les moyens devront être ciblés :

- § pour l'entretien, sur le maintien des milieux en bon état de conservation et sur les sites à évolution rapide (risque de dégradation à court terme) ;
- § pour les restaurations lourdes, sur des milieux à forts enjeux, validés dans la hiérarchisation des habitats et espèces prioritaires, et disposant de fortes potentialités de résilience (on précisera que souvent sur des sites en abandon de gestion depuis des dizaines d'années, il est urgent d'intervenir pour réactiver par exemple une banque de graine.

1.4.3 VALORISER LES PRODUITS DE LA GESTION ET RECHERCHER DES INNOVATIONS

- o *Intégrer la valorisation des produits dans les actions définies par les plans de gestion.*
- o *Rechercher et développer des modes de valorisation intégrés dans des filières économiques d'utilisation ou de commercialisation des produits de la gestion.*

À travers les multiples opérations de gestion réalisées, les Conservatoires produisent de la matière organique qui n'est, à ce jour, pas assez valorisée. Or, de nombreux circuits locaux commencent à s'organiser pour valoriser biomasse, bois de coupe, rémanents, compost...

Les Conservatoires souhaitent mieux cerner les circuits existants afin de nouer des partenariats pour valoriser leurs produits d'entretien et diminuer ainsi le coût de certaines opérations.

Ces partenariats pourront être étudiés avec des collectivités pour la valorisation de bois de chauffe ou avec les chambres d'agriculture pour le compostage voire la fourniture de foin et d'herbe... Ils peuvent l'être également en contractant avec des entreprises qui exploitent directement la ressource pour en tirer des produits utilisables dans des processus industriels comme le roseau dans les roselières par exemple.

Tableau de synthèse des orientations d'actions

N° d'objectif	Objectifs	Orientations d'actions
1.4.1	Intégrer la gestion dans l'économie locale par le partenariat agricole	Assurer la durabilité des partenariats actuels avec les agriculteurs locaux
		Développer des partenariats agricoles sur les sites non exploités
		Créer des partenariats avec les structures impliquées dans l'installation d'exploitants notamment en agriculture paysanne
1.4.2	Maintenir et renforcer les capacités de restauration et d'entretien durable des sites par gestion écologique	Mettre en œuvre les opérations de gestion écologiques inscrites aux plans de gestion
		Standardiser la méthodologie de choix des opérations les plus adaptées écologiquement et économiquement
		Poursuivre le recours aux partenariats avec des établissements, notamment scolaires, à même de réaliser des actions de gestion
1.4.3	Valoriser les produits de la gestion et rechercher des innovations	Intégrer la valorisation des produits dans les actions définies par les plans de gestion
		Rechercher et développer des modes de valorisation intégrés dans des filières économiques d'utilisation ou de commercialisation des produits de la gestion

1.5 – Valoriser les sites

1.5.1 S'APPUYER SUR LE RESEAU DE SITES POUR SENSIBILISER LE PLUS GRAND NOMBRE A LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

Parce que la connaissance des sites et de la biodiversité proches de chez soi par la population locale va dans le sens d'un plus grand respect des espaces naturels, les Conservatoires mènent de nombreuses actions autour des sites dont ils sont gestionnaires. Le réseau de sites constitue de plus un support de sensibilisation pertinent pour illustrer la nécessité de préserver les différents milieux naturels rencontrés en région Centre-Val de Loire et faire connaître ce patrimoine, ses richesses, son fonctionnement…

Plus que de viser un public large et diffus, les Conservatoires réaffirment fortement que leur cible privilégiée est le public local et de proximité des sites préservés.

- *Poursuivre et diversifier les offres d'animation pour le grand public en raisonnant les cibles.*
- *S'appuyer sur le bénévolat et les conservateurs de sites pour enrichir l'offre d'animation.*
- *Faire vivre la charte de l'animation pour faire reconnaître les sites des Conservatoires comme supports d'éducation à l'environnement.*
- *Intégrer les publics à handicap dans l'offre d'animation.*

L'objectif est que les sites accueillent régulièrement des animations dont le nombre sera adapté en fonction du contexte local et de l'actualité des sites. Les programmes d'animation donneront lieu à l'édition de calendriers sur support papier et sur internet. L'ensemble des dates sera intégré autant que possible dans les sites internet référents ainsi que dans les guides édités par la Région Centre-Val de Loire, par les comités régionaux et départementaux du tourisme, les Départements et plus localement dans les programmes des Parcs naturels régionaux (PNR) et des associations partenaires. Les sites sont par ailleurs des supports d'éducation à l'environnement ouverts aux autres structures, notamment les APNE, qui peuvent s'appuyer dessus pour développer leurs programmes.

- *Cibler le public jeune en contribuant à la sensibilisation et à la formation en milieu scolaire par une offre de projets pédagogiques à proximité des sites.*

Des projets pédagogiques sur plusieurs séances, alliant travail en classe et sorties sur le terrain, sont proposés aux établissements situés à proximité des sites qui sont pour l'essentiel des écoles primaires et parfois des collèges.

En lycées, souvent agricoles et professionnels, les propositions s'articulent autour d'une mixité entre intervention en salle et actions concrètes de gestion sur le terrain.

- *Améliorer la visibilité des sites par des aménagements et en les intégrant dans l'offre touristique locale.*

Conscients des enjeux liés au tourisme de nature, tant en termes de participation à l'économie locale qu'en termes de sensibilisation à l'environnement, les Conservatoires, par le biais de leur réseau de sites, souhaitent contribuer au développement touristique en région Centre-Val de Loire.

Ils poursuivront la création d'un maillage de sites accessibles répartis sur le territoire et offrant une complémentarité thématique. Certains sites seront équipés uniquement d'un panneau d'information, d'autres situés dans un contexte plus favorable, seront aménagés avec un sentier de découverte ponctué de plusieurs panneaux, balisé ou non, accompagné de bornes numérotées faisant référence à un livret ou à un audio-guide, ou encore avec un sentier d'interprétation, privilégiant l'interaction avec le visiteur.

La conception (éco-conception) d'aménagements conciliant pérennité et développement durable (matériaux locaux et durables, non-emploi de produits polluants, bilan carbone pris en compte…) reste recherchée. La mise en œuvre de ces aménagements est toujours menée en concertation et partenariat avec les acteurs locaux, notamment les communes.

Pour assurer une meilleure visibilité des Conservatoires, une charte de mobilier a été validée et des panneaux « Site Naturel Protégé » intégrant les logos des Conservatoires doivent permettre de mieux identifier la présence d'un espace du réseau.

- *Développer une base de données dédiée à la gestion et au suivi des aménagements.*

Cet outil permettra d'assurer un meilleur suivi des sentiers et de leurs équipements.

1.5.2 DEVELOPPER DES MOYENS NOVATEURS DE SENSIBILISATION

- *Poursuivre le développement de la communication multimédia (Réseaux sociaux, Sites Internet, vidéos…)*
- *Mettre en place des modes de saisie des observations naturalistes à destination du grand public.*
- *Développer l'utilisation des sciences participatives en relayant des programmes sur les sites des Cens.*
- *Rechercher et utiliser de nouveaux outils de découverte des sites (géocaching, applications mobiles...) pour y amener un nouveau public.*

L'attrait du public pour la nature s'est renforcé ces dernières années mais les participations à des animations nature semblent subir une relative stagnation. Il est donc essentiel de rechercher d'autres modes de sensibilisation qui permettraient de dynamiser les participations, renforcer l'intérêt du public et assurer une sensibilisation renforcée. Même si les réseaux sociaux ne sont pas à proprement parler des moyens novateurs de communication, leur développement très récent incite les Conservatoire à les utiliser de manière de plus en plus importante et notamment Facebook et Twitter. Ceci n'excluant pas de développer l'usage d'autres types de réseaux ciblant des publics plus jeune par exemple comme Snapchat ou Instagramm. Via la chaîne You Tube des vidéos courtes pourront être réalisées et diffusées.

Le développement, avec des langages et technologies modernes, des sites internet des Conservatoires est une première réponse apportée incluant des outils novateurs (cartes interactives en ligne, accessibilité à tous) et cohérents avec les contraintes liées à l'éco-communication. L'effort d'actualisation des sites sera poursuivi afin d'en faire de véritables centres de ressources régionaux sur les sites préservés et sur la biodiversité plus largement.

L'utilisation d'applications mobiles pourra être développée, ce type d'offre de découverte ou d'appui à la découverte d'un espace étant actuellement en plein développement.

L'implication du public dans la collecte de données ou d'informations sur les sites à travers ces sites internet mais aussi les sciences participatives fait partie de ces moyens nouveaux à développer.

1.5.3 RENFORCER LA VISIBILITE DES CONSERVATOIRES ET METTRE EN EXERGUE LEUR EXPERTISE

- *Valoriser les actions par des publications, des communications, des événementiels, des réunions publiques et des points presse…*

L'organisation de réunions publiques d'information, de conférences… sera renforcée afin de faire connaître et d'échanger sur les actions engagées par les Conservatoires sur les sites dans une logique d'appropriation locale. Cela se traduit, par exemple, à la suite de la validation d'un plan de gestion, par l'organisation d'une réunion publique de présentation dans la commune concernée.

Des événementiels, organisés à l'occasion de signatures, d'inaugurations (nouvelle acquisition, ouverture de sentiers…), voire de travaux, permettront de renforcer la présence sur les sites et de valoriser les partenariats.

Les médias seront systématiquement invités à chacune de ces occasions. Des conférences de presse spécifiques pourront également être proposées.

Une attention pourra être portée à réaliser des publications d'ordre scientifique, vulgarisées ou des communications lors de colloques, séminaires et autres congrès. Pour les publications, Recherches Naturalistes sera le support privilégié.

Avec la perspective des 30 ans d'actions des Conservatoires en Centre – Val de Loire, qui auront lieu en 2020, des actions particulières seront envisagées et il est d'ores et déjà prévu l'édition d'un livre de qualité destiné au grand public.

- *Assurer la pérennité de Recherches naturalistes coéditée avec FNE Centre-Val de Loire.*

L'évolution de *Recherches naturalistes,* revue coéditée avec France Nature Environnement Centre-Val de Loire est une réussite appréciée. Le premier numéro de la nouvelle mouture a été édité en juin 2015 et a été suivi de cinq numéros sur la durée du PAQ. Les parutions sont assurées de manière régulière avec des articles de qualité. Malheureusement, la revue peine à trouver son modèle économique et n'est éditée que grâce aux soutiens de l'État et la Région à travers leurs conventionnements à destination des deux éditeurs. Le nombre d'abonnés plafonne à ce jour et l'objet est d'arriver à assurer un autofinancement, à minima, de l'édition des deux numéros annuels.

- *Poursuivre l'édition de documents spécifiques sur les espèces et les espaces.*

Sur la période 2013-2017, une nouvelle collection de plaquettes simples mais très pédagogiques a été initiée (Chauves-souris, Orchidées…) par le Cen Centre-Val de Loire. Cette collection sera enrichie.

- *Assurer une communication institutionnelle à destination des partenaires*.

En cas de besoin, des documents de communication ou autres supports à destination des partenaires institutionnels pourront être édités et utilisés pour une meilleure connaissance des Conservatoires et de leurs actions.

Tableau de synthèse des orientations d'actions

N° d'objectif	Objectifs	Orientations d'actions
1.5.1	S'appuyer sur le réseau de sites pour sensibiliser le plus grand nombre à la préservation de la biodiversité	Poursuivre et diversifier les offres d'animation pour le grand-public en raisonnant les cibles
		S'appuyer sur le bénévolat, et les conservateurs de sites, pour enrichir l'offre d'animation
		Faire vivre la charte de l'animation pour faire reconnaître les sites des Conservatoires comme supports d'éducation à l'environnement
		Intégrer les publics à handicap dans l'offre d'animation
		Cibler le public jeune en contribuant à la sensibilisation et à la formation en milieu scolaire par une offre de projets pédagogiques à proximité des sites
		Poursuivre l'aménagement des sites et les intégrer dans l'offre touristique locale
		Développer une base de données dédiée à la gestion et au suivi des aménagements
1.5.2	Développer des moyens novateurs de sensibilisation	S'appuyer sur le bénévolat, et les Conservateurs de sites, pour enrichir l'offre d'animation
		Mettre en place des modes de saisie des observations naturalistes à destination du grand public
		Développer l'utilisation des sciences participatives en relayant des programmes sur les sites des Cens
		Faire vivre la charte de l'animation pour faire reconnaître les sites des Conservatoires comme supports d'éducation à l'environnement

N° d'objectif	Objectifs	Orientations d'actions
1.5.3	Renforcer la visibilité des Cens et mettre en exergue leur expertise	S'appuyer sur les actions pour organiser des événementiels, des réunions publiques et des points presse…
		Assurer la pérennité de *Recherches naturalistes* coéditée avec FNE Centre-Val de Loire
		Poursuivre l'édition de documents spécifiques sur les espèces et les espaces
		Assurer une communication institutionnelle à destination des partenaires

1.6 – Administrer les structures

1.6.1 DYNAMISER L'ASSISE CITOYENNE POUR UN ANCRAGE LOCAL RENFORCE

- *Mieux communiquer sur l'adhésion lors des évènements et principalement lors des sorties nature.*

Il n'est pas forcément évident pour le public d'intégrer que les Conservatoires sont des associations alors que l'adhésion est un moyen pour impliquer, a minima, la société civile dans le soutien aux objectifs des Conservatoires. De fait, l'adhésion et la communication sur l'intérêt que représente ce soutien feront l'objet d'une mise en avant lors des contacts privilégiés avec le public que sont notamment les animations.

- *Relancer la politique d'adhésion des communes*.

La volonté de faire adhérer les communes ne s'inscrit pas dans une dynamique de recherche de moyens mais plus profondément dans une volonté de bénéficier de soutiens locaux, et donc politiques, aux actions menées par les Conservatoires. La promotion de l'adhésion auprès des collectivités sera donc relancée.

- *Fidéliser les adhérents par des actions adaptées et en assurant le lien à travers les outils mis en place (site internet, lettre électronique, bulletins de liaison).*

Bénéficier d'un renforcement des adhérents implique que ceux-ci aient la motivation pour assurer leur adhésion dans le long terme et tous les moyens seront mis en œuvre pour assurer leur fidélité.

- *Maintenir la dynamique du réseau des conservateurs*.

Le réseau des conservateurs a bénéficié d'une dynamique de relance et de mobilisation qui a porté ses fruits ainsi que cela a été démontré dans l'évaluation 2013-2017. Il est donc fondamental que cela puisse être capitalisé pour assurer le maintien de cette dynamique notamment en appliquant les principales décisions issues de l'enquête menée auprès des conservateurs.

- *Organiser des formations à destination des membres du CA et des conservateurs*.

Pour des structures aussi professionnelles que les Conservatoires, il est fondamental de ne pas négliger également la formation des bénévoles. Celle-ci passe d'abord par la formation des administrateurs, notamment pour es postes à responsabilité que sont le président, le trésorier et le secrétaire mais également les délégués départementaux qui se trouvent en situation de représentation politique et de négociation. Cela passe aussi par former les conservateurs motivés aux actions qu'ils souhaitent s'approprier comme les animations nature ou les relevés taxonomiques.

- *Impliquer les bénévoles dans les actions de connaissance, protection, gestion et valorisation des sites.*

Au-delà de l'adhésion, et des rôles plus impliqués que sont ceux d'administrateurs ou conservateurs, il existe des possibilités pour les bénévoles de participer activement à la vie des Conservatoires et des activités pourront donc leur être proposées.

- *Maintenir la dynamique du Conseil scientifique commun, gage de crédibilité scientifique des Conservatoires.*

Le Conseil scientifique, organe rendu obligatoire par l'agrément mais que les Conservatoires ont créé dès leur émergence, est central dans la certification de la qualité scientifique des travaux des Conservatoires et la pertinence de leurs choix d'intervention sur les habitats et les espèces. Cette instance est très mobilisée depuis sa refonte, en 2012, et son animation se poursuivra de manière à ce que cette mobilisation se poursuive dans la durée.

1.6.2 SECURISER LA GOUVERNANCE DES STRUCTURES

La pérennité des associations passe par un recrutement et un renouvellement des membres du Conseil d'administration afin d'assurer le fonctionnement de cette instance sur le long terme.

- *Rechercher des personnes motivées pour assurer le renouvellement et la pérennité des instances dirigeantes.*

Les Conservatoires restent des structures associatives et il est donc fondamental d'en garantir la gouvernance sur le long terme par le renouvellement des Conseils d'administration. Il est de la responsabilité de leurs dirigeants de recruter de nouveaux administrateurs qui permettront de garantir le fonctionnement des instances dans la durée.

- *Dynamiser des "binômes" salariés-bénévoles actifs et fonctionnels (conservateurs- antennes, délégués départementaux-responsable du développement territorial, membres du Bureau et missions thématiques).*

- *Créer les conditions de temps d'échanges sur le projet associatif et les actions des Conservatoires entre bénévoles et salariés.*

En tant que structures professionnelles, l'un des travers pourrait être que les bénévoles soient moins bien associés aux actions alors que les deux composantes essentielles des Conservatoires que sont bénévoles et salariés se doivent de fonctionner en synergie et complémentarité, chacune ayant un rôle essentiel à jouer. La mise en place de binômes, notamment sur les postes clés, est le gage d'un travail collaboratif fructueux et essentiel.

Par ailleurs, l'organisation de moments spécifiques d'échanges entre l'équipe salariée et les bénévoles est ressentie de longue date comme un élément important pour fédérer et mobiliser les différentes énergies autour du projet des Conservatoires.

1.6.3 SECURISER LE FONCTIONNEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

- *Interroger le modèle économique des Conservatoires et engager une prospective pour sa réorientation.*

Le souhait des Conservatoires est d'inscrire leurs actions dans la durée dans un contexte de faible progression des moyens financiers sur fonds publics. Le contexte actuel, plus qu'en 2013, est considérablement mouvant et évolue très vite sans qu'il puisse être assuré que les Conservatoires aient la capacité à s'adapter, ce qu'ils ont pourtant toujours réussi jusqu'alors. Le modèle économique actuel des Conservatoires reste basé sur les fonds publics quelle que puisse être leur origine, subvention ou marché, car, en France, l'environnement, et plus encore la biodiversité, restent du ressort de la puissance publique. Toutefois, le réseau des Conservatoires s'est engagé dans une démarche qui vise à interroger les limites de ce modèle pour construire d'autres alternatives qui permettraient d'assurer l'atteinte des objectifs statutaires sans pour autant sacrifier à l'éthique et aux valeurs fondamentales. Les Conservatoires en Centre-Val de Loire sont parties prenantes de cette réflexion.

- *Négocier des partenariats financiers à concurrence minimale de 3 à 3,5 M€ pour garantir la pérennité des actions dans la configuration actuelle.*

- *Optimiser l'utilisation de Logeproj ou Progcen notamment le lien entre les subventions et les actions.*

- *Rechercher un résultat positif par affectation des fonds libres de droits pour générer une réserve de trésorerie.*

- *Tendre vers une gestion équilibrée de la trésorerie et conserver une trésorerie suffisante permettant de palier l'échelonnement des financements.*

- *Revoir le questionnaire fiscal.*

- *Garantir la signature de "conventions pluriannuelles d'objectifs" permettant si nécessaire d'encadrer des conventions financières annuelles.*

- *Chercher à développer le mécénat en s'appuyant sur des projets structurants ou sur des parrainages de sites.*

Dans ce contexte en mouvement perpétuel, la stratégie de développement des Conservatoires sera basée sur une évolution dynamique mais maîtrisée.

Les efforts de contention des dépenses de fonctionnement (charges de structures) se poursuivront afin de les limiter à moins de 15 % du budget. Les moyens humains seront dimensionnés de manière à privilégier l'opérationnel mais en tenant toutefois compte des contraintes et obligations inhérentes à la gestion de fonds publics importants qui augmentent la charge administrative sans pour autant accepter de donner les moyens de l'assumer.

En l'état actuel des partenariats financiers, le souhait des Conservatoires est de s'assurer, a minima, de la reconduction sur cinq ans d'un budget cumulé évalué entre 3 et 3,5 millions d'euros. Le recours aux conventions pluriannuelles d'objectifs, basées sur des objectifs partagés, sera recherché activement. Les Conservatoires souhaiteraient bénéficier de dotations de fonctionnement général adaptées permettant de couvrir le fonctionnement administratif.

Les actions opérationnelles devront être financées par le partenariat de façon à ce que les fonds libres de droit créent du résultat positif, ce résultat étant affecté à la réserve générale d'intervention pour créer un fonds de roulement et faciliter la réactivité sur des actions de maîtrise foncière non programmées.

La trésorerie restant un point noir dans le fonctionnement financier, toutes les solutions permettant de tendre vers une situation positive et de limiter les recours massifs aux cessions de créances seront explorées. Il n'est pas certain que les emprunts de trésorerie de type « fonds solidaires » soient réitérés. Les fonds européens portent une responsabilité évidente dans la situation négative de la trésorerie mais ont eu un effet très positif sur l'activité opérationnelle. Il est donc difficile d'envisager de limiter le recours aux fonds structurels sans envisager une réduction de l'activité. Toutefois, les incertitudes pesant sur les possibilités de mobiliser les fonds européens après 2021 incitent à rechercher des moyens alternatifs par renforcement de partenariats.

1.6.4 OPTIMISER L'ORGANISATION INTERNE

- *Utiliser et améliorer en continu les tableaux de contrôle de gestion et de suivi de trésorerie mis en place.*

- *Veiller à la cohérence de l'architecture du système informatique et en assurer l'évolution continue.*

- *Améliorer les méthodes informatiques collaboratives (CRM, suite bureautique en ligne, cloud-computing, accès données sur mobile…).*

- *Veiller à la bonne utilisation et à l'enrichissement du guide organisationnel (procédures).*

- *Finaliser et animer la démarche RSE.*

Les Conservatoires vont poursuivre les démarches de professionnalisation de leurs structures en renforçant leur contrôle de gestion par une amélioration continue de leurs tableaux de bord et outils de suivi. Entre autres outils, cela passe notamment par des logiciels de gestion de projet comme Logeproj® qui permet de relier les projets, les actions réalisées, le temps passé, les dépenses sous-traitées et les subventions affectées avec une extension vers la comptabilité. Sur cet aspect particulier, le Cen Centre-Val de Loire est fortement impliqué dans le réseau des utilisateurs de ce logiciel, développé par les Conservatoires de la région Rhône-Alpes et qui est aujourd'hui utilisé par RNF, la LPO France ou des Conservatoires botaniques.

Les systèmes informatiques représentent des éléments névralgiques aujourd'hui et les Conservatoires y sont particulièrement attentifs. Des rapprochements ont été opérés qui permettent des économies d'échelle sur certaines bases de données désormais communes.

La création de bases de données et de tableaux de bord permettant de se doter d'outils de consolidation et de valorisation des diverses activités se poursuivra afin d'aboutir à des outils adaptés et fiables : bases « Sites », « Foncier », «Accueil du public», « Contrats d'usage » ,« Gestion », « Serena/SICEN » et autres applications à composante spatiale enrichissant le système d'informations.

Avec les accès aux logiciels dits « libres », ce qui ne signifie pas gratuits pour autant, des solutions techniques à prix très accessibles sont disponibles pour les acteurs associatifs et correspondent par ailleurs à leurs réflexions sociétales. Ces outils seront privilégiés pour répondre aux besoins en constante évolution et notamment ceux liés aux travaux collaboratifs à distance.

Le document organisationnel reprenant l'ensemble des procédures internes a été finalisé de manière à rendre transmissible l'information et faciliter l'intégration des nouveaux arrivants. Une attention particulière sera accordée à l'enrichir et le mettre à jour notamment sur les procédures liées à la sécurité des personnes et des biens notamment par la création du document unique des risques professionnels.

1.6.5 ANIMER ET EVALUER LA STRATEGIE

- *Animer la mise en œuvre du PAQ 2018-2022.*

Cette action résulte de l'évaluation 2013-2017 qui a mis en évidence un défaut d'animation du projet stratégique auprès des bénévoles comme des salariés. Il s'agira de mettre en place les moyens permettant une appropriation effective de ce PAQ par l'ensemble des forces vives des Conservatoires, et ainsi de les impliquer dans la réflexion importante que sera le nouveau PAQ à compter de 2022.

- *Évaluer le PAQ 2018-2022.*

Le PAQ sera évalué au terme des cinq ans, avec un cumul sur 10 ans soit 2013-2022 afin d'établir le nouveau plan à échéance des 10 ans de l'agrément.

Tableau de synthèse des orientations d'actions

N° d'objectif	Objectifs	Orientations d'actions
1.6.1	Dynamiser l'assise citoyenne pour un ancrage local renforcé	Mieux communiquer sur l'adhésion lors des évènements et principalement lors des sorties nature
		Relancer la politique d'adhésion des communes
		Fidéliser les adhérents par des actions adaptées et en assurant le lien à travers les outils mis en place (site internet, lettre électronique, bulletins de liaison)
		Maintenir la dynamique du réseau des conservateurs bénévoles de sites
		Organiser des formations à destination des membres du CA et des conservateurs
		Maintenir la dynamique du Conseil scientifique commun, gage de crédibilité scientifique des Conservatoires
		Impliquer les bénévoles dans les actions de connaissance, protection, gestion et valorisation des sites
1.6.2	Sécuriser la gouvernance des structures	Rechercher des personnes motivées pour assurer le renouvellement et la pérennité des instances dirigeantes
		Dynamiser des "binômes" salariés-bénévoles actifs et fonctionnels (conservateurs-antennes, délégués départementaux-chargés de missions, membres du Bureau et missions thématiques)
		Créer les conditions de temps d'échanges sur le projet associatif et les actions des Cens entre bénévoles et salariés
1.6.3	Sécuriser le fonctionnement budgétaire et financier	Négocier des partenariats financiers à concurrence minimale de 3 à 3,5 M€ pour garantir la pérennité des actions dans la configuration actuelle
		Optimiser l'utilisation de Logeproj notamment le lien entre les subventions et les actions
		Rechercher un résultat positif par affectation des fonds libres de droits pour générer une réserve de trésorerie
		Tendre vers une gestion équilibrée de la trésorerie et conserver une trésorerie suffisante permettant de palier l'échelonnement des financements
		Revoir le questionnaire fiscal

N° d'objectif	Objectifs	Orientations d'actions
		Garantir la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs encadrant les conventions financières annuelles
		Chercher à développer le mécénat en s'appuyant sur des projets structurants ou sur des parrainages de sites
1.6.4	Optimiser l'organisation interne	Utiliser et améliorer en continu les tableaux de contrôle de gestion et de suivi de trésorerie mis en place
		Veiller à la cohérence de l'architecture du système informatique et en assurer l'évolution continue
		Améliorer les méthodes informatiques collaboratives (CRM, suite bureautique en ligne, cloud-computing, accès données sur mobile…)
		Veiller à la bonne utilisation et à l'enrichissement du guide organisationnel (procédures)
		Finaliser et animer la démarche RSE
1.6.5	Animer et évaluer la stratégie	Animer la mise en œuvre du PAQ 2018-2022
		Évaluer le PAQ 2018-2022

Tableau de l’axe structurant N° 1 et hiérarchisation des actions

PRINCIPE DIRECTEUR : Sensibiliser et mobiliser autour de la préservation de la Biodiversité

Axe structurant	Axe thématique	N°Objectif	Objectifs	Orientations d'actions	Indicateurs	Cen Centre-Val de Loire	Cen 41	Priorité
Renforcer et consolider le réseau d'espaces naturels sous maîtrise d'ouvrage des Conservatoires	Conserver les espaces et les espèces	1.1.1	Hiérarchiser les milieux et espèces cibles	Finaliser la liste des habitats et des espèces prioritaires comme cibles d'intervention.	Liste d'habitats et d'espèces cibles validée par le CS	x	x	Incontournable
				Contribuer au travail d'actualisation des listes de référence au niveau régional.	Apport de données d'espèces pour MAJ des listes	x	x	Incontournable
				Intégrer le patrimoine géologique dans la stratégie d'intervention	Nombre de sites IRPG protégés	x	x	Incontournable
		1.1.2	Décliner une stratégie territoriale	Réviser et adapter les territoires d'intervention à échéance du Contrat Territorial (2020)	Territoires d'intervention définis	x	x	Incontournable
		1.1.3	Faire émerger des modes de conservation innovants	Développer un programme de conservation in-situ d'espèces végétales telles les messicoles incluant des renforcements de populations	Nombre de sites et d'espèces intégrant le programme	X	x	Développement
				Engager une réflexion pour développer de nouveaux modes de préservation des espaces naturels	Rapport d'activité	x	x	Développement
	Connaître	1.2.1	Réaliser les documents de gestion	Doter chaque site préservé d'un document de gestion fonctionnel intégrant la réalisation d'un bilan à mi-parcours.	Nombre de documents de gestion réalisés sur la période Superficie couverte Taux de sites dotés de document de gestion Ratio entre le nombre de site couvert au début du PAC et le nombre en fin de PAC	x	x	Incontournable
				Développer une base de données des actions inscrites aux plans de gestion	Base de donnée fonctionnelle	x	x	Incontournable
		1.2.2	Mettre en place une stratégie d'évaluation de la gestion	Déployer les indicateurs de la boîte à outil LigérO sur le réseau de sites	Nombre de sites concernés	x	x	Incontournable
				Compléter la boîte à outil avec des indicateurs adaptés aux « milieux secs »	Indicateurs produits	x	x	Incontournable
		1.2.3	Renforcer la connaissance des espèces, des milieux naturels et de leurs fonctionnalités	Dresser un bilan des connaissances scientifiques et en identifier les lacunes afin de proposer un cadre méthodologique pour la veille scientifique et naturaliste	Cadre et méthodologie proposés	x	x	Nécessaire
				Utiliser la boîte à outil LigérO pour évaluer la fonctionnalité des zones humides	Liste des zones humides concernées	x	x	Nécessaire
				Réaliser un inventaire des tourbières en région Centre - Val de Loire	Inventaire réalisé	x	x	Développement
				Sur secteur à enjeux de la stratégie territoriale, réaliser une étude de l'état de conservation des habitats patrimoniaux	nombre d'études réalisées	x	x	Développement
		1.2.4	Consolider les bases de données naturalistes et partager les données	Poursuivre et renforcer l'organisation des bases de données naturalistes faune, flore et habitats	Base de donnée fonctionnelle	x	x	Incontournable
				Transmettre les données collectées par les Cens auprès du SINP et de l'ARB	Transmission effective	x		Incontournable
				Passer des conventions d'échanges de données avec des structures régionales	Nombre de conventions passées	x	x	Nécessaire
		1.2.5	Faire reconnaitre le réseau de sites comme support de recherche	Mettre à disposition les sites comme supports de recherche fondamentale et appliquée	Liste thématique des sujets de recherches par site et organisme	x	x	Nécessaire

PRINCIPE DIRECTEUR : Sensibiliser et mobiliser autour de la préservation de la Biodiversité

Axe structurant	Axe thématique	N°Objectif	Objectifs	Orientations d'actions	Indicateurs	Cen Centre-Val de Loire	Cen 41	Priorité
Renforcer et consolider le réseau d'espaces naturels sous maîtrise d'ouvrage des Conservatoires	Protéger	1.3.1	Poursuivre la maîtrise foncière et d'usage	Renforcer la maîtrise du foncier autour des sites déjà préservés pour créer des entités cohérentes de gestion	Indicateur commun : superficie protégée et détail par type de maîtrise	x	x	Incontournable
				Mettre en œuvre les animations foncières dans les périmètres des territoires de projet ayant bénéficié d'une étude foncière		x	x	Incontournable
				Intégrer les Obligations Réelles Environnementales dans les outils de l'action foncière		x	x	Incontournable
				Elaborer une nouvelle convention de partenariat avec la SAFER du Centre – Val de Loire	Convention signée	x	x	Incontournable
				Maintenir le recours aux souscriptions sur des projets d'acquisitions	Nombre de souscriptions engagées et résultats	x	x	Nécessaire
				Accompagner l'évolution du Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels en Fondation Reconnue d'Utilité Publique	Nombre de sites et surfaces gérés par convention avec le FDD ou la FRUP	x	x	Nécessaire
		1.3.2	Renforcer la préservation par du réglementaire ou de la labellisation	Accompagner les politiques nationales, régionales et départementales de création et / ou de labélisation d'espaces en vue de renforcer la maîtrise du foncier	Indicateur commun : liste des sites et surfaces bénéficiant d'un classement RNN, APPB ou inclus dans les TVB	x	x	Incontournable
		1.3.3	Poursuivre l'implication dans les mesures compensatoires	Poursuivre les actions de portage de mesures compensatoires engagées (LGV SEA, Parc éolien de Paudy)	Rapports d'activité	x	x	Incontournable
				Assurer le portage de mesures compensatoires par transferts de propriété au bénéfice des Conservatoires	Liste des projets d'aménagement concernés Nombre de sites et surfaces acquises par la compensation	x	x	Développement
				Tester l'application des dispositions relatives aux Sites Naturels de Compensation	Projets et sites concernés	x		Développement
		1.3.4	Renforcer la connectivité entre les sites préservés	Initier des actions tests de mise en réseau de sites par des actions notamment sur les espaces de fonctionnalités et les corridors biologiques	Liste d'actions	x	x	Développement
Renforcer et consolider le réseau d'espaces naturels sous maîtrise d'ouvrage des	Gérer				Nombre de site pouvant effectivement être géré via un partenariat agricole.			

PRINCIPE DIRECTEUR : Sensibiliser et mobiliser autour de la préservation de la Biodiversité

Axe structurant	Axe thématique	N°Objectif	Objectifs	Orientations d'actions	Indicateurs	Cen Centre-Val de Loire	Cen 41	Priorité
		1.4.1	Intégrer la gestion dans l'économie locale par le partenariat agricole	Assurer la durabilité des partenariats actuels avec les agriculteurs locaux	Nombre de sites Nombre d'exploitants Surfaces exploitées Taux / réseau Cens (ha) Répartition par type d'exploitation	x	x	Incontournable
				Développer des partenariats agricoles sur les sites non exploités	Idem ci-dessus	x	x	Nécessaire
				Créer des partenariats avec les structures impliquées dans l'installation d'exploitants notamment en agriculture paysanne	Partenariats	x		Développement
		1.4.2	Maintenir et renforcer les capacités de restauration et d'entretien durable des sites par gestion écologique	Rationaliser les recours aux sous-traitances	Répartition des montants sous-traités par type de prestataire Nombre d'opérations sous-traitées	x	x	Incontournable
				Standardiser la méthodologie de choix des opérations les plus adaptées écologiquement et économiquement	Méthodologie validée en CS puis CA	x	x	Incontournable
				Poursuivre le recours aux partenariats avec des établissements, notamment scolaires, à même de réaliser des actions de gestion	Sites, établissements et opérations concernées	x	x	Nécessaire
		1.4.3	Valoriser les produits de la gestion et rechercher des innovations	Intégrer la valorisation des produits dans les actions définies par les plans de gestion	Fiches des plans de gestion	x	x	Nécessaire
				Rechercher et développer des modes de valorisation intégrés dans des filières économiques d'utilisation ou de commercialisation des produits de la gestion	Liste des filières identifiées	x	x	Développement
	Valoriser	1.5.1	S'appuyer sur le réseau de sites pour sensibiliser le plus grands nombre à la préservation des la biodiversité	Poursuivre et diversifier les offres d'animation pour le grand-public en raisonnant les cibles	Indicateurs communs : Nombre d'actions réalisées par catégorie Nombre de participants par type de public Questionnaire d'évaluation	x	x	Incontournable
				Cibler le public jeune en contribuant à la sensibilisation et à la formation en milieu scolaire par une offre de projets pédagogiques à proximité des sites		x	x	Incontournable
				S'appuyer sur le bénévolat, et les Conservateurs de sites, pour enrichir l'offre d'animation		x	x	Nécessaire
				Faire vivre la charte de l'animation pour faire reconnaître les sites des Conservatoires comme supports d'éducation à l'environnement		x	x	Incontournable
				Intégrer les publics à handicap dans l'offre d'animation		x	x	Incontournable
				Améliorer la visibilité des sites par des aménagements et en les intégrant dans l'offre touristique locale	Nombre de sites aménagés Fréquentation des sites via écocompteurs Linéaire de sentiers ouverts	x	x	Incontournable
				Développer une base de donnée dédiées à la gestion et au suivi des aménagements	Base de données fonctionnelle	x	x	Incontournable
		1.5.2	Développer des moyens novateurs de sensibilisation	Poursuivre le développement de la communication multimédia (Réseaux sociaux, Sites Internet…)	Fréquentation annuelle des sites et analyse Taux de lecture et liaison avec la fréquentation du site internet	x	x	Incontournable
				Mettre en place des modes de saisie des observations naturalistes à destination du grand public	Modalités techniques mises en place	x	x	Développement
				Développer l'utilisation des sciences participatives en relayant des programmes sur les sites des Cen	Liste des programmes relayés	x		Développement
				Rechercher et utiliser de nouveaux outils de découverte des sites (géocaching, applications mobiles...) pour y amener un nouveau public.	Nombre de sites bénéficiant d'un référencement	x	x	Développement
		1.5.3	Renforcer la visibilité des Cens et mettre en exergue leur expertise	S'appuyer sur les actions pour organiser des événementiels, des réunions publiques et des points presse…	Cahiers publiés et diffusion	x		Développement
				Assurer la pérennité de Recherches naturalistes coéditée avec FNE Centre - Val de Loire	Nombre de numéros annuels	x		Développement
				Poursuivre l'édition de documents spécifiques sur les espèces et les espaces.	Nombre de publications	x		Courant
				Assurer une communication institutionnelle à destination des partenaires	Nombre et diffusion des outils associés (rapports d'activités…)	x	x	Incontournable

PRINCIPE DIRECTEUR : Sensibiliser et mobiliser autour de la préservation de la Biodiversité

Axe structurant	Axe thématique	N°Objectif	Objectifs	Orientations d'actions	Indicateurs	Cen Centre-Val de Loire	Cen 41	Priorité
Renforcer et consolider le réseau d'espaces naturels sous maîtrise d'ouvrage des Conservatoires	Administrer	1.6.1	Dynamiser l'assise citoyenne pour un ancrage local renforcé	Mieux communiquer sur l'adhésion lors des évènements et principalement lors des sorties nature	Résultats de l'enquête bénévoles	x		Incontournable
				Relancer la politique d'adhésion des communes	Evolution des adhésions des communes	x	x	Incontournable
				Fidéliser les adhérents par des actions adaptées et en assurant le lien à travers les outils mis en place (site internet, lettre électronique, bulletins de liaison)	Nombre et évolution des adhésions	x		Incontournable
					Audience des outils internet (lettre électronique)			
				Maintenir la dynamique du réseau des conservateurs bénévoles de sites	Nombre de conservateurs	x	x	Incontournable
					Nombre de réunions proposées			
					Rapports d'activités annuels des Conservateurs			
					Retour des fiches horaires des conservateurs			
					Participation au groupe des conservateurs			
				Organiser des formations à destination des membres du CA et des conservateurs	Nombre de formations	x	x	Développement
					Nombre de participants			
					Catégories de formations			
				Maintenir la dynamique du Conseil scientifique commun, gage de la crédibilité scientifique des Conservatoires	Nombre de réunions du CS (plénière et Collège scientifique)	x	x	Incontournable
					Nombre de décisions prises			
				Impliquer les bénévoles dans les actions de connaissance, protection, gestion et valorisation des sites	Nombre d'actions portées	x	x	Nécessaire
					Nombre de bénévoles investis			
		1.6.2	Sécuriser la gouvernance des structures	Rechercher des personnes motivées pour assurer le renouvellement et la pérennité des instances dirigeantes	Liste des Conseils d'administration	x	x	Incontournable
				Dynamiser des "binômes" salariés - bénévoles actifs et fonctionnels (conservateurs - antennes, délégués départementaux - chargés de missions, membres du Bureau et missions thématiques)	Rapport d'activité	x	x	Nécessaire
				Créer les conditions de temps d'échanges sur le projet associatif et les actions des Cens entre bénévoles et salariés	Evènements organisés	x	x	Courant
		1.6.3	Sécuriser le fonctionnement budgétaire et financier	Interroger le modèle économique des Conservatoires et engager une prospective pour sa réorientation	Prospective	x	x	Incontournable
				Négocier des partenariats financiers à concurrence minimale de 3 à 3,5 M€ pour garantir la pérennité des actions dans la configuration actuelle	Montants des budgets annuels	x		Incontournable
				Optimiser l'utilisation de Logeproj notamment le lien entre les subventions et les actions	Edition de décomptes via Logeproj	x		Incontournable
				Contribuer à l'amélioration de Progcen par des retours et échanges avec le Cen Normandie Ouest	Liste des fonctionnalités nouvelles		x	Incontournable
				Rechercher un résultat positif par affectation des fonds libres de droits pour générer une réserve de trésorerie	Résultats annuels	x		Incontournable
				Tendre vers une gestion équilibrée de la trésorerie et conserver une trésorerie suffisante permettant de palier à l'échelonnement des financements	Prévisionnel trésorerie	x	x	Incontournable
					Rapport financier			
					Lignes de crédit accordées			
				Revoir le questionnaire fiscal	Conclusions et rapports sur la situation fiscale	x		Incontournable
				Garantir la signature de "Conventions Pluriannuelles d'Objectifs" encadrant les conventions financières annuelles	Nombre de conventions pluriannuelles	x	x	Incontournable
				Chercher à développer le mécénat en s'appuyant sur des projets structurants ou sur des parrainages de sites	Budgets annuels	x	x	Développement
		1.6.4	Optimiser l'organisation interne	Utiliser et améliorer en continu les tableaux de contrôle de gestion et de suivi de trésorerie mis en place	Liste des tableaux de bord	x	x	Courant
				Veiller à la cohérence de l'architecture du Système informatique et en assurer l'évolution continue	Liste des bases de données et des modules ajoutés créées	x	x	Incontournable
				Améliorer les méthodes informatiques collaboratives (CRM, suite bureautique en ligne, cloud-computing, accès données sur mobile…)	Mise en place d'outils adaptés	x		
				Veiller à la bonne utilisation et à l'enrichissement du guide organisationnel (procédures)	Guide finalisé	x		Nécessaire
				Finaliser et animer la démarche RSE	Démarche finalisée	x		Incontournable
		1.6.5	Animer et évaluer la stratégie	Animer la mise en œuvre du PAQ 2018 - 2022	Animation du PAQ	x	x	Incontournable
				Evaluer le PAQ 2018 - 2022	Evaluation du PAQ	x	x	Incontournable

AXE 2 : ANIMER LES TERRITOIRES ET ACCOMPAGNER LES POLITIQUES PUBLIQUES

En s'appuyant sur les compétences acquises en application de leurs objectifs statutaires, les Conservatoires ont développé des liens partenariaux étroits avec les institutions porteuses de politiques environnementales : État, Conseil régional, Conseils départementaux, autres collectivités locales, Agences de l'eau... Ces liens ont amené les Conservatoires à œuvrer aux côtés de ces partenaires pour les accompagner, parfois en assistance à maîtrise d'ouvrage, dans la définition, le développement et la mise en œuvre de leurs politiques. Gestionnaires d'espaces, les Conservatoires sont aussi des animateurs de territoires qui se proposent, à travers l'axe structurant n° 2, de poursuivre et de renforcer leur implication dans cet accompagnement des politiques publiques.

2.1 – Contribuer à la structuration et à la déclinaison opérationnelle des politiques environnementales

L'ensemble des actions inscrites dans les paragraphes ci-dessous sont totalement dépendantes des politiques des partenaires des Conservatoires d'espaces naturels (État, Conseil régional, Conseils départementaux, Agences…), des moyens financiers disponibles et des dispositifs contractuels développés.

L'intervention des Conservatoires s'effectuera en fonction des changements dans ces politiques et des nouvelles orientations qui pourraient être dégagées alors que d'autres seraient appelées à disparaître. Les Conservatoires apporteront leur appui aux politiques des partenaires, politiques évolutives, auxquels ils s'adapteront pour permettre des évolutions de leurs actions si nécessaire.

2.1.1 – ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES TRANSVERSAUX OU STRUCTURANTS.

- *Soumettre des propositions en phase d'élaboration ou de renouvellement (PLGN, CPER, FESI, SRADDET, stratégies ENS, programmes des Agences).*

Depuis leur création, et pour peu que les modes de consultation le permettent, les Conservatoires ont toujours été attentifs à être des contributeurs constructifs lors des phases de structuration des politiques publiques quelles qu'elles soient. Après le 11e Programme des Agences de l'eau en 2018, les années 2020-2021 correspondront à des années de renouvellement de programmes très structurants comme le CPER, le PLGN ou les fonds structurels et il sera incontournable que les Conservatoires soient en situation de livrer des avis et de mettre en place des leviers politiques leur permettant de rester ancrés dans ces programmes comme ils le sont depuis 15 ans maintenant.

- *Proposer des actions ou répondre aux appels à projets initiés par les partenaires.*

Les appels à projet peuvent constituer des effets levier ou plutôt des « coups de pouce » qui peuvent permettre d'initier des actions non financées dans les programmes de fonds, et c'est d'ailleurs leur finalité. Les Conservatoires se positionneront sur les éventuels appels à projet pertinents au regard de leur objectifs stratégiques.

2.1.2 – ANIMER LES TERRITOIRES EN S'APPUYANT SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

- *Faire converger les politiques publiques dans les territoires en faveur de la biodiversité.*

L'une des évolutions les plus marquantes des dix dernières années pour l'action des Conservatoires est celle qui les a vus passer d'acteurs fonciers, gestionnaires d'espaces, à animateurs de territoires. Le constat dressé lors de l'évaluation a démontré que cet axe du Plan d'actions quinquennal devait être revu et réadapté pour tenir compte de cette réalité qui se traduit par le nombre important de postes consacrés à ces animations territoriales en faveur de la biodiversité (neuf postes sur les deux structures).

Cette évolution implique que, sur un territoire donné, les Conservatoires n'agissent plus de manière sectorielle, c'est-à-dire par la mobilisation d'une politique publique unique, mais transversale en mobilisant l'ensemble des politiques publiques disponibles et applicables au bénéfice des projets de territoire.

La logique de complémentarité et d'adéquation avec les autres acteurs veut que les Conservatoires veillent à intégrer leurs interventions dans les dispositifs territoriaux existants le cas échéant (contrat territorial, animation Natura 2000), en concertation avec les structures animatrices correspondantes. Par ailleurs, en l'absence de dispositif territorial spécifique, les actions des Conservatoires veilleront, si cela est possible, à privilégier l'émergence de tels dispositifs.

Sur ce principe, et en fonction des territoires de projets des Conservatoires, l'animation territoriale peut se décliner de la manière suivante :

§ Pour les territoires principaux, intégrant des sites des Conservatoires :

Sur les territoires où une stratégie d'actions pour l'eau ou la biodiversité existe et est mise en œuvre (contrat territorial ou animation Natura 2000 portée par une collectivité, une association ou par l'État mais non animée par les Conservatoires), l'animation territoriale des Conservatoires s'insère dans le dispositif existant. Les actions menées par les Conservatoires sont alors articulées avec celles de l'animateur déjà en place et peuvent donc varier selon les territoires (ex : actions de communication sur les enjeux, portage de travaux, actions de maîtrise foncière…). Ils assurent toutefois au moins la mise en œuvre des actions de connaissance, protection, gestion et valorisation sur les sites dont ils assurent la maîtrise foncière ou d'usage et également la conduite d'actions de maîtrise foncière complémentaires sur des parcelles identifiées comme prioritaires en termes de biodiversité par leur stratégie foncière.

Sur les territoires où la gouvernance et la stratégie stratégie sont portés par les Conservatoires (Vllées de la Loie et du Cher en Loir-et-Cher), ils assurent l'ensemble de l'animation territoriale recouvrant :

- ü la mise en œuvre des actions de connaissance, protection, gestion et valorisation sur les sites dont il assure la maîtrise foncière ou d'usage ;
- ü la conduite d'actions de maîtrise foncière complémentaires sur des parcelles identifiées comme prioritaires en termes de biodiversité ou de préservation des ZH ;
- ü l'animation du territoire dans l'objectif d'informer les acteurs sur les enjeux, de développer la concertation autour de ces enjeux ainsi que d'encourager et d'accompagner les acteurs locaux dans la réalisation d'actions de restauration ou de gestion ;
- ü quand cela est pertinent, la recherche d'un portage politique sur le territoire pouvant à terme porter une stratégie générale (maîtrise d'ouvrage Natura 2000 ou contrat territorial) ;
- ü le suivi de l'évolution des espèces, habitats et milieux ;
- ü les actions de communication et valorisation.

§ Pour les territoires de prospective inscrits à la stratégie foncière :

Sur ces territoires, où les Conservatoires ne gèrent à ce jour aucun site, leurs missions d'animation portent sur la réalisation d'études préalables à la préservation et les actions ponctuelles de prospections foncières qui en découlent. Celles-ci s'inscrivent en cohérence et complémentarité avec d'éventuelles démarches territoriales existantes (contrats territoriaux pour la restauration des milieux aquatiques, sites Natura 2000 etc.).

Dans le contexte des actions précitées et en déclinaison de la stratégie territoriale, les principales politiques publiques mobilisées seront les suivantes :

- Natura 2000 : assurer la continuité des animations sur les sites Natura 2000 ;
- Trame verte et bleue : contribuer à la mise en œuvre de la TVB dans les territoires (Pays, Agglomérations, intercommunalités, communes …) en s'appuyant notamment sur les CRST ;
- Réserves naturelles : poursuivre les missions de gestion des réserves naturelles nationales et régionales actuelles ;
- Zones humides : poursuivre les partenariats avec les Agences de l'eau par la signature de conventions pluriannuelles inscrites aux programmes des Agences ;
- Zones humides : développer des partenariats avec les EPCI, collectivités et syndicats de rivières dans le cadre de la GEMAPI ;
- Espaces naturels sensibles : rester un partenaire privilégié des Départements pour la mise en œuvre des schémas ENS au travers du développement de projets et de la gestion des espaces naturels sensibles départementaux ;
- Agro-environnement : poursuivre l'animation de dispositifs territorialisés en faveur de l'agro-environnement.

2.1.3 - ANIMER OU PARTICIPER A LA MISE EN ŒUVRE EN REGION DES PLANS D'ACTIONS EN FAVEUR DES ESPECES

- *Animer le PRA en faveur des papillons diurnes patrimoniaux.*

Depuis sa mise en place, le Cen Centre-Val de Loire est rédacteur puis animateur du PRA en faveur des *Maculinea* qui a évolué en PRA en faveur des papillons diurnes patrimoniaux et il entend poursuivre cette action de long terme en appui à la DREAL Centre-Val de Loire.

- *Poursuivre les contributions à la mise en œuvre du PRA Chiroptères.*
- *Contribuer à la préservation et à la connaissance de ces espèces dans les territoires et partager avec les structures porteuses les données naturalistes des espèces cibles des PNA et PRA.*

Certaines espèces ciblées par les PNA, et PRA, (Cistudes, Flûteau nageant, chiroptères, odonates, lépidoptères diurnes patrimoniaux…) sont particulièrement bien présentes sur le réseau de sites des Conservatoires qui disposent ainsi d'une bonne connaissance de ces espèces. Ils restent donc des acteurs mobilisés pour partager les données mais aussi préserver de nouvelles stations et populations.

2.1.5 - PARTICIPER A LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE PAR DES ACTIONS DE CONSEIL ET D'EXPERTISE NOTAMMENT AUPRES DES SERVICES DE L'ÉTAT ET DE LA REGION

- *Apporter une expertise technique et scientifique aux services de l'État, de la Région et des autres collectivités sur la déclinaison des politiques publiques relatives à la biodiversité en proposant des expertises, des outils méthodologiques, des retours d'expériences.*

Les Conservatoires apportent de longue date, aux acteurs des politiques publiques et aux collectivités, des expertises dans l'ensemble de leurs domaines d'activité.

Ils poursuivront dans ce sens par la réalisation d'inventaires, d'expertises, d'études thématiques et de plans de conservation, notamment pour l'État et la Région.

Tableau de synthèse des orientations d'actions

N°d'objectif	Objectifs	Orientations d'actions
2.1.1	Accompagner dans la structuration et la mise en œuvre des grands programmes transversaux ou structurants	Soumettre des propositions en phase d'élaboration ou de renouvellement (PLGN, CPER, FESI, SRADDET, stratégies ENS, programmes des Agences)
		Proposer des actions ou répondre aux appels à projets initiés par les partenaires
2.1.2	Animer les territoires en s'appuyant sur les politiques publiques	Faire converger les politiques publiques dans les territoires en faveur de la biodiversité
	En déclinaison de cette stratégie territoriale, les principales politiques publiques mobilisées seront :	Natura 2000 : assurer la continuité des animations sur les sites Natura 2000
		Trame verte et bleue : contribuer à la mise en œuvre de la TVB dans les territoires (Pays, communes, intercommunalités…) en s'appuyant notamment sur les CRST
		Réserves naturelles : poursuivre les missions de gestion des réserves naturelles nationales et régionales actuelles
		Zones humides : poursuivre les partenariats avec les Agences de l'eau par la signature de conventions pluriannuelles inscrites aux programmes des Agences
		Zones humides : développer de partenariats avec les EPCI et collectivités dans le cadre de la GEMAPI
		Espaces naturels sensibles : rester un partenaire privilégié des Départements pour la mise en œuvre des schémas ENS au travers du développement de projets et de la gestion des Espaces naturels sensibles départementaux
		Agro-environnement : poursuivre l'animation de dispositifs territorialisés en faveur de l'agro-environnement
2.1.3	Animer ou participer à la mise en œuvre en région des plans nationaux d'action en faveur des espèces	Animer le PRA en faveur des papillons diurnes patrimoniaux
		Poursuivre les contributions à la mise en œuvre du PRA Chiroptères
		Contribuer à la préservation et à la connaissance de ces espèces dans les territoires et partager les données auprès des structures porteuses les données naturalistes des espèces cibles des PNA et PRA
2.1.4	Participer à la mise en œuvre des politiques publiques de préservation de la biodiversité par des actions de conseil et d'expertise notamment auprès des services de l'État et de la Région	Apporter une expertise technique et scientifique aux services de l'État, de la Région et des autres collectivités sur la déclinaison des politiques publiques relatives à la biodiversité en proposant des expertises, des outils méthodologiques, des retours d'expériences

2.2 – S'appuyer sur les savoir-faire des Conservatoires pour sensibiliser et accompagner les acteurs

2.2.1 POURSUIVRE LES DEMARCHES DE CONSEIL A LA GESTION EN FAVEUR DES ESPACES REMARQUABLES

- *Créer des partenariats avec les entreprises pour les accompagner dans la gestion différenciée de leurs propriétés.*

Il s'agirait, sans maîtrise du foncier par les Conservatoires, de conseiller les propriétaires pour qu'ils engagent et mettent en œuvre sur le long terme des actions favorables à la biodiversité sur des espaces remarquables. Une fois ceux-ci engagés, les Conservatoires se retireraient du dispositif, laissant le soin aux propriétaires de poursuivre les actions. L'expérience acquise par le Cen Centre-Val de Loire avec l'entreprise Storengy entre 2013 et 2017 pourra ainsi être répliquée et mise à profit.

2.2.2 CONTRIBUER A LA SENSIBILISATION DES DECIDEURS ET MOBILISER LA POPULATION SUR LES TERRITOIRES

- *Développer des actions de sensibilisation des élus, plus particulièrement à destination des conseillers régionaux et départementaux (visite d'un site naturel, présentation en commission thématique…).*

La biodiversité est un atout pour les territoires. L'objet des Conservatoires est donc de faire comprendre aux décideurs, acteurs et usagers que la préservation des espaces naturels sert le développement et l'attractivité de leurs territoires et ne doit donc pas être perçue comme un frein.

- *Garantir la participation des Conservatoires aux commissions stratégiques (CDPNS, CRAE, CDOA, conseils de développement…).*

Les commissions officielles mises en place par les pouvoirs publics concourent au débat public et permettent de faire entendre la voix des Conservatoires tout autant que de mieux les faire connaître auprès des socio-professionnels notamment. Les participations ont été rationnalisées et réduites aux commissions essentielles traitant de la biodiversité ou susceptibles d'aborder le sujet.

- *Participer aux actions de formations professionnelles à la préservation de la biodiversité notamment des agents de l'État et des collectivités ou des futurs professionnels (paysagiste, agriculteur, etc.).*

OU -> Choix non réalisé entre ces deux opérations, la 1ère consistant à participer comme formateur sur sollicitations, la seconde à créer, proposer et monter des formations.

- *Organiser des formations professionnelles à la préservation de la biodiversité notamment des agents de l'État et des collectivités ou des futurs professionnels (paysagiste, agriculteur, etc.).*

Tableau de synthèse des orientations d'actions

N° d'objectif	Objectifs	Orientations d'actions
2.2.1	Poursuivre les démarches de conseil à la gestion en faveur des espaces remarquables	Créer des partenariats avec les entreprises pour les accompagner dans la gestion différenciée de leurs propriétés
2.2.2	Contribuer à la sensibilisation des décideurs et mobiliser la population sur les territoires	Développer des actions de sensibilisation des élus, plus particulièrement à destination des conseillers régionaux et départementaux (visite d'un site naturel, présentation en commission thématique…)
		Garantir la participation des Conservatoires aux commissions stratégiques (CDPNS, CRAE, CDOA…)
		Participer aux actions de formation professionnelle à la préservation de la biodiversité notamment des agents de l'État et des collectivités ou des futurs professionnels (paysagiste, agriculteur, etc.) OU Organiser des formations professionnelles à la préservation de la biodiversité notamment des agents de l'État et des collectivités ou des futurs professionnels (paysagiste, agriculteur, etc.)

Tableau de l’axe structurant n° 2 et hiérarchisation des actions

PRINCIPE DIRECTEUR : Sensibiliser et mobiliser autour de la préservation de la Biodiversité

Axe structurant	Axe thématique	N°Objectif	Objectifs	Orientations d'actions	Indicateurs	Cen Centre-Val de Loire	Cen 41	Priorité
Animer les territoires et accompagner les politiques publiques	Animer	2.1.1	Accompagner dans la structuration et la mise en œuvre des grands programmes transversaux et/ou structurants	Soumettre des propositions en phase d'élaborration et/ou renouvellement (PLGN, CPER, FESI, SRADDET, Stratégies ENS, programmes des Agences	Fiches réalisées	X	X	Courant
				Proposer des actions ou répondre aux appels à projets initiés par les partenaires	Actions proposées	X	X	Incontournable
		2.1.2	Animer les territoires en s'appuyant sur les politiques publiques *En déclinaison de cette stratégie territoriale, les principales politiques publiques mobilisées seront :*	Faire converger les politiques publiques dans les territoires en faveur de la biodiversité	Nombre de sites animés Actions proposées	x	x	Incontournable
				Natura 2000 : Assurer la continuite des animations sur les sites Natura 2000	Nombre de sites animés Superficies concernées	x	x	Incontournable
				Trame Verte et Bleue : Contribuer à la mise en œuvre de la TVB dans les territoires (Pays, communes, intercommunalités…) en s'appuyant notamment sur les CRST	Liste des contributions	x	x	Développement
				Réserves Naturelles : Poursuivre les missions de gestion des Réserves Naturelles Nationales et Régionales actuelles	Liste des RN dont les Cen sont désignés gestionnaires	x	x	Incontournable
				Zones humides : Poursuivre les partenariats avec les Agences de l'Eau par la signature de conventions pluriannuelles inscrites aux programmes des Agences	Contrats territoriaux signés Contrats territoriaux où les Cen sont intégrés	x	x	Incontournable
				Zones humides : Développer de partenariats avec les EPCI et Collectivités dans le cadre de la GEMAPI	Liste des partenariats	x	x	Développement
				Espaces Naturels Sensibles : Rester un partenaire privilégié des départements pour la mise en œuvre des schémas ENS au travers du développement de projets et de la gestion des espaces naturels sensibles départementaux	Liste des ENS dont les Cen sont désignés gestionnaires	x	x	Incontournable
				Agro-environnement : Poursuivre l'animation de dispositifs territorialisés en faveur de l'agro-environnement	Territoires concernés	x		Incontournable
		2.1.3	Animer ou participer à la mise en œuvre en région des plans nationaux d'action en faveur des espèces	Animer le PRA en faveur des papillons diurnes patrimoniaux	Rapports d'activité de l'animation	x		Incontournable
				Poursuivre les contributions à la mise en œuvre du PRA Chiroptères	Contributions apportées	x	x	Courant
				Contribuer à la préservation et à la connaissance de ces espèces dans les territoires et partager les données auprès des structures porteuses les données naturalistes des espèces cibles des PNA et PRA	Liste des PRA concernés Données transmises	x	x	Courant
		2.1.4	Participer à la mise en œuvre des politiques publiques de préservation de la biodiversité par des actions de conseil et d'expertise notamment auprès des services de l'État et de la Région	Apporter une expertise technique et scientifique aux services de l'État, de la Région et des autres collectivités sur la déclinaison des politiques publiques relatives à la biodiversité en proposant des expertises, des outils méthodologiques, des retours d'expériences.	Liste des apports	x	x	Développement
	Animer	2.2.1	Poursuivre les démarches de conseil à la gestion en faveur des espaces remarquables	Créer des partenariats avec les entreprises pour les accompagner dans la gestion différenciée de leurs propriétés	Nombre de sites en conseil Superficie de sites en conseil	x	x	Développement
		2.2.2	Contribuer à la sensibilisation des décideurs et mobiliser la population sur les territoires	Développer des actions de sensibilisation des élus, plus particulièrement à destination des Conseillers régionaux et départementaux (visite d'un site naturel, présentation en commission	Nombre d'actions de sensibilisation Nombre d'élus concernés	x	x	Développement
				Garantir la participation des Conservatoires aux commissions stratégiques (CDPNS, CRAE, CDOA…)	Liste des commissions Nombre de participations	x	x	Nécessaire
				Participer aux actions de formations professionnelles à la préservation de la biodiversité notamment des agents de l'Etat ~~et~~ des Collectivités ou des futurs professionnels (paysagiste, agriculteur, etc.) OU Organiser des formations professionnelles à la préservation de la biodiversité notamment des agents de l'Etat et des Collectivités ou des futurs professionnels (paysagiste, agriculteur, etc.)	Liste des formations données Nombre de personnes touchées	x		Développement

AXE 3 : RESEAU DE SITES, RESEAU D'ACTEURS : INITIER ET CONTRIBUER A DES ACTIONS DE MISE EN RESEAU DES ACTEURS ET DE PARTAGE D'EXPERIENCE

La multiplicité des acteurs intervenant dans le domaine de la préservation des espaces naturels implique une concertation permanente et le développement d'actions concertées et cohérentes. Le caractère résolument consensuel des Conservatoires et leur politique de concertation les positionnent tout naturellement pour œuvrer en partenariat et complémentarité avec les autres acteurs et jouer, dans certains cas, un rôle moteur de chef de file et de tête de réseau.

3.1 – Réseau des Conservatoires d'espaces naturels

3.1.1 PARTICIPER ET S'IMPLIQUER DANS LA DYNAMIQUE DE RESEAU DES CEN

- *Poursuivre l'implication dans la vie de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels et promouvoir l'ensemble du réseau.*
- *Prendre en charge l'organisation d'ateliers techniques ou autres actions de réseau.*
- *Poursuivre l'implication dans de grands programmes de conservation de la biodiversité communs au réseau des Cen.*
- *Participer aux groupes d'échanges et animation de groupe.*

Les Conservatoires manifestent leur souhait de cohérence et de dynamique du réseau des Conservatoires d'espaces naturels.

Ils s'engagent à promouvoir le réseau des Conservatoires et à s'y investir par la participation aux évènements nationaux, congrès et séminaires, et l'implication dans les différents groupes techniques de réflexion et de travail. Les Conservatoires pourront organiser et accueillir de telles journées d'échanges entre salariés et bénévoles. Ils pourront s'impliquer en tant que contributeurs ou animateurs de groupe thématiques (SIG, mares, communication par exemple...).

Les manifestations nationales comme « Fréquence Grenouille » et « Chantiers d'automne » seront déclinées en région.

Ils pourront aussi s'impliquer dans les grands programmes structurants de réseau à l'instar du pilotage du projet MhéO assuré par le Cen Centre-Val de Loire sur l'année 2018.

3.1.2 ÉLARGIR L'IMPLICATION AU RESEAU DES GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS ET NOTAMMENT RNF

- *Proposer à RNF d'être la structure relais et interlocuteur régional pour les politiques réglementaires (RNN et RNR).*
- *Pour les salariés affectés à la gestion d'une RN, participer aux réseaux d'échanges de RNF.*

Les Conservatoires sont également des gestionnaires de réserves naturelles nationales ou régionales : 35 % au niveau national, 40 % des RNN en région Centre-Val de Loire et 60 % des RNR.

Le rapprochement national entre les deux réseaux Conservatoires et Réserves est intéressant à reproduire en Centre-Val de Loire. À l'instar d'autres Conservatoires, le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire pourrait constituer un relais fédérateur en région pour les gestionnaires de réserves naturelles, rôle qui est déjà plus ou moins assuré dans le cadre du pôle « Gestion des milieux » de l'Observatoire régional de la biodiversité (ORB).

Tableau de synthèse des orientations d'actions

N° d'objectif	Objectifs	Orientations d'actions
3.1.1	Participer et s'impliquer dans la dynamique de réseau des Cen	Poursuivre l'implication dans la vie de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels et promouvoir l'ensemble du réseau.
		Prendre en charge l'organisation d'ateliers techniques ou autres actions de réseau
		Poursuivre l'implication dans de grands programmes de conservation de la biodiversité communs au réseau des Cen
		Participation aux groupes d'échanges et animation de groupe
3.1.2	Élargir l'implication au réseau des gestionnaires d'espaces naturels et notamment RNF	Proposer à RNF d'être la structure relais et interlocuteur régional pour les politiques réglementaires (RNN et RNR)
		Pour les salariés affectés à la gestion d'une RN, participer aux réseaux d'échanges de RNF

3.2 – Réseau d'acteurs régionaux

3.2.1 Assurer la continuite de l'action d'animation collective sur les especes vegetales invasives

- *Poursuivre l'animation du groupe de travail sur les espèces végétales invasives.*

Après 11 ans d'activité, la dynamique du GTPI ne se dément pas et se renforce en sus d'actions opérationnelles en département ainsi que d'opérations nouvelles à destination des socio-professionnels. Le Cen Centre-Val de Loire poursuivra ce travail en collaboration avec le Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

En termes de gouvernance, la question se pose d'envisager une intégration du GTPI comme un pôle de la future Agence Régionale de Biodiversité ce qui sera réfléchi avec les partenaires.

3.2.2 Poursuivre durablement l'animation du groupe Mares eurelien

- *Poursuivre l'animation du réseau d'acteurs sur les mares en Eure-et-Loir.*

Le plan « mares » d'Eure-et-Loir a très largement démontré son intérêt à travers deux plans d'actions successifs et un troisième qui portera sur la durée du PAQ. L'appui du Département, de la Région et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie autant que l'adhésion des collectivités locaales (EPCI et communes) impliquent que le Cen Centre-Val de Loire poursuive l'animation et les actions opérationnelles engagées depuis plus de dix ans maintenant. Le conservatoire anime un comité technique, composé de 25 structures, qui suit la mise en œuvre de ce plan d'actions.

3.2.3 Contribuer en termes d'actions et de decisions a l'Agence regionale de la biodiversite

- *Participer au Conseil d'administration, aux comités de pilotage et comités techniques.*
- *Animer et dynamiser le pôle "Gestion des milieux" (réseau d'acteurs gestionnaires d'espaces naturels en région Centre-Val de Loire).*
- *Proposer et prendre en charge des actions contribuant aux objectifs de l'ARB.*
- *Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de connaissance régionale.*
- *Proposer des actions d'inventaire ou d'atlas cartographiques d'espèces.*

En gestation depuis 2016, l'Agence régionale de la biodiversité devrait voir le jour en janvier 2019 et remplacer, en l'élargissant, l'ÉcoPôle de la Région Centre-Val de Loire. Le Cen Centre-Val de Loire, à l'instar des quatre autres partenaires associatifs régionaux et de l'ÉcoPôle, sera l'un des membres fondateurs de cette nouvelle institution qui associera un champ partenarial plus large.

De fait, la future ARB sera la structure qui favorisera les actions de groupe et collectives dans lesquelles les Conservatoires seront particulièrement impliqués en tant que chefs de file et acteurs associés.

3.2.4 ACCOMPAGNER LES ACTEURS INTERVENANT SUR LES ZONES HUMIDES

- *Proposer aux Agences de l'eau la création d'une cellule d'assistance technique en appui aux acteurs intervenant sur les zones humides.*

Cette proposition vise les deux Agences de l'eau, sous réserve d'approbation des 11ièmes Programmes non définitifs à date de rédaction, à travers une cellule technique d'appui aux maîtres d'ouvrage de contrats territoriaux à la mise en œuvre des indicateurs de suivis des zones humides tels que LigérO en Loire - Bretagne (aide au choix, à l'échantillonnage, formations etc…).

Mais, à l'instar des services proposés notamment par les Cen Bourgogne, Rhône-Alpes ou Auvergne, il est intéressant de monter une cellule d'appui aux maîtres d'ouvrage en vue de l'intégration de la problématique liée aux zones humides dans leurs contrats territoriaux.

3.2.5 REFONDER LES BASES DE PASTO'LOIRE ET ANIMER LE PROJET

- *Redynamiser Pasto'Loire.*

Initié en 2007, le programme Pasto'Loire a abouti concrètement à attirer des éleveurs sur la Loire depuis le Cher jusqu'en Indre-et-Loire et plus particulièrement des éleveurs ovins là où les actions de pâturage étaient auparavant circonscrites à trois éleveurs dans le Loiret.

Toutefois, si le bilan est tout à fait positif en termes d'image, soit de reconnaissance de l'outil pastoral comme un mode d'entretien économique et pertinent du lit de la Loire, il l'est beaucoup moins en termes de mobilisation de crédits à destination des exploitants comme les MAEC, l'ICHN ou les DPB. Les actions ont ainsi fortement évolué à travers un ancrage territorial des projets d'élevage dont la pérennisation économique s'appuie sur les aides agricoles classiques qui ne restent pas à négliger mais surtout sur l'investissement des acteurs locaux au premier rang desquels les collectivités qui innovent de manière à faciliter le quotidien des éleveurs installés sur leur territoire.

Pasto'Loire fait par ailleurs des émules en Bourgogne, Auvergne – Rhône-Alpes ou Pays de Loire et le programme doit être repensé aujourd'hui. Sa logique reste cependant identique : installer, ou renforcer, des exploitations agricoles économiquement pérennes qui contribuent à l'entretien du lit de la Loire en faveur de la biodiversité des milieux ouverts.

3.2.6 POURSUIVRE LES PARTICIPATIONS AUX RESEAUX D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

- *Renforcer le partenariat et le travail collaboratif avec le Graine Centre-Val de Loire.*

L'éducation à l'environnement occupe une place de plus en plus prépondérante dans les politiques publiques. Les Conservatoires sont des acteurs investis dans l'éducation à l'environnement par leurs programmes de sensibilisation du grand public et en milieu scolaire. Le Cen Centre-Val de Loire a adhéré au tableau de bord réalisé par le Graine Centre-Val de Loire.

Le réseau du Graine Centre-Val de Loire est particulièrement actif pour fédérer et animer les actions d'éducation à l'environnement et un travail collaboratif avec les acteurs positionnés dans ce domaine est opportun pour les Conservatoires.

3.2.7 RENFORCER ET DEVELOPPER DES PARTENARIATS CONVERGENTS ET COMPLEMENTAIRES AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE (PNR, CDA, APNE, CBN ETC.)

- *Recenser les conventions avec les différents organismes et partenaires techniques, identifier les partenaires prioritaires et engager des démarches de conventionnement.*

Les Conservatoires rechercheront à renforcer et structurer des partenariats avec les principaux acteurs du territoire dans une logique de cohérence et de complémentarité d'actions.

Les principaux acteurs sont, sans prétention d'exhaustivité :

- Administrations, établissements publics et collectivités : DDT, Office national de la chasse et de la faune sauvage, Agence Française pour la Biodiversité, Office national des forêts, Conservatoire botanique national du Bassin parisien, parcs naturels régionaux, muséums de la région (Bourgeset Orléans notamment) ;
- Associations : associations de protection de la nature fédérées ou non par FNE Centre-Val de Loire, CPIE, Maisons de Loire, groupe Chiro Centre-Val de Loire ;
- Usagers de la nature : fédérations de chasse et de pêche, comités régional et départementaux de spéléologie ;
- Organismes de recherche : INRA, CNRS, IRSTEA, Universités… ;
- Structures socioprofessionnelles : Centre régional de la propriété forestière, chambres d'agriculture.

En termes de conventionnement scientifique, une refonte de la convention avec le Conservatoire botanique du bassin Parisien (CbnbP) sera étudiée afin de réaffirmer le travail en étroite collaboration et de développer des projets adaptés aux évolutions des deux structures.

Tableau de synthèse des orientations d'actions

N° d'objectif	Objectifs	Orientations d'actions
3.2.1	Assurer la continuité de l'action d'animation collective sur les espèces végétales invasives	Poursuivre l'animation du groupe de travail sur les espèces végétales invasives
3.2.2	Poursuivre durablement l'animation du groupe Mares eurélien	Poursuivre l'animation du réseau d'acteurs sur les mares en Eure-et-Loir
3.2.3	Contribuer en termes d'actions et de décisions à l'Agence régionale de la biodiversité	Participer au Conseil d'administration, aux comités de pilotage et comités techniques
		Animer et dynamiser le pôle "Gestion des milieux" (réseau d'acteurs gestionnaires d'espaces naturels en région Centre-Val de Loire)
		Proposer et prendre en charge des actions contribuant aux objectifs de l'ARB
		Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de connaissance régionale
		Proposer des actions d'inventaire ou d'atlas cartographiques d'espèces
3.2.4	Accompagner les acteurs intervenant sur les zones humides	Proposer aux Agences de l'eau la création d'une cellule d'assistance technique en appui aux acteurs intervenant sur les zones humides
3.2.5	Poursuivre les participations aux réseaux d'éducation à l'environnement	Renforcer le partenariat et le travail collaboratif avec le Graine Centre-Val de Loire
3.2.6	Renforcer et développer les partenariats convergents et complémentaires avec les acteurs du territoire (PNR, CDA, APNE, CBN etc.)	Recenser les conventions avec les différents organismes et partenaires techniques, identifier les partenaires prioritaires et engager des démarches de conventionnement
		Contribuer au renforcement des liens entre les associations de protection de la nature de Loir-et-Cher en développant des partenariats innovants portant sur l'amélioration des connaissances et le renforcement des moyens d'actions en faveur de la préservation de l'environnement

Tableau de l’axe structurant n° 3 et hiérarchisation des actions

PRINCIPE DIRECTEUR : Sensibiliser et mobiliser autour de la préservation de la Biodiversité

Axe structurant	Axe thématique	N°Objectif	Objectifs	Orientations d'actions	Indicateurs	Cen Centre-Val de Loire	Cen 41	Priorité
Initier et contribuer à des actions de mise en réseau des acteurs et de partage d'expérience	Animer	3.1.1	Participer et s'impliquer dans la dynamique de réseau des Cen	Poursuivre l'implication dans la vie de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels et promouvoir l'ensemble du réseau.	Nombre de participants aux évènements de la Fcen	x	x	Incontournable
				Prendre en charge l'organisation d'ateliers techniques ou autres actions de réseau	Nombre et thèmes des CTT organisées	x	x	Nécessaire
				Poursuivre l'implication dans de grands programmes de conservation de la biodiversité communs au réseau des Cen	Programmes concernés	x	x	Incontournable
				Participation aux groupes d'échanges et animation de groupe	Groupes concernés	x	x	Courant
		3.1.2	Elargir l'implication au réseau des gestionnaires d'espaces naturels et notamment RNF	Proposer à RNF d'être la structure relais et interlocuteur régional pour les politiques réglementaires (RNN - RNR)	Identification par RNF	x		Incontournable
				Pour les salariés affectés à la gestion d'une RN, participer aux réseaux d'échanges de RNF	Nombre de participants aux évènements RNF	x		Courant
Initier et contribuer à des actions de mise en réseau des acteurs et de partage d'expérience	Animer	3.2.1	Assurer la continuité de l'action d'animation collective sur les espèces végétales invasives	Poursuivre l'animation du Groupe de travail sur les espèces végétales invasives	Rapports d'activités du GTPI	x		Incontournable
		3.2.2	Poursuivre durablement l'animation du Groupe Mares Eurélien	Poursuivre l'animation du réseau d'acteurs sur les mares en Eure-et-Loir	Rapports d'activité du réseau Mares	x		Incontournable
		3.2.3	Contribuer en termes d'actions et de décisions à l'Agence Régionale de Biodiversité	Participer au Conseil d'administration, aux comités de pilotage et comités techniques	Contributions apportées	x	x	Optionnel
				Animer et dynamiser le Pôle "Gestion des milieux" (réseau d'acteurs gestionnaires d'espaces naturels en région Centre - Val de Loire)	Liste des actions réalisées	x	x	Incontournable
				Proposer et prendre en charge des actions contribuant aux objectifs de l'ARB	Contributions apportées	x	x	Optionnel
				Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de connaissance régionale	Nombre de sites proposés	x	x	Courant
				Proposer des actions d'inventaire ou d'atlas cartographiques d'espèces	Nombre d'actions proposées et réalisées	x	x	Développement
		3.2.4	Accompagner les acteurs intervenant sur les zones humides	Proposer aux Agences de l'Eau la création d'une cellule d'assistance technique en appui aux acteurs intervenants sur les zones humides	Création de la cellule	x	x	Développement
		3.2.5	Refonder les bases de Pasto'Loire et animer le projet	Redynamiser Pasto'Loire		x		Développement
		3.2.6	Poursuivre les participations aux réseaux d'éducation à l'environnement	Renforcer le partenariat et le travail collaboratif avec le Graine Centre - Val de Loire	Nombre de participations Rapports d'activité	x		Nécessaire
		3.2.7	Renforcer et développer les partenariats convergents et complémentaires avec les acteurs du territoire (PNR, CDA, APNE, CBN etc....)	Recenser les conventions avec les différents organismes et partenaires techniques, identifier les partenaires prioritaires et engager des démarches de conventionnement	Liste des conventions Conventions signées	x	x	Courant
				Contribuer au renforcement des liens entre les associations de protection de la nature de Loir-et-Cher en développant des partenariats innovants portant sur l'amélioration des connaissances et le renforcement des moyens d'actions en faveur de la préservation de l'environnement			x	

Sigles et acronymes

AESN : Agence de l'eau Seine-Normandie
AELB : Agence de l'eau Loire-Bretagne
APPB : Arrêté préfectoral de protection de biotope
AOT : Autorisation d'occupation temporaire
ARB : Agence régionale de la biodiversité (en Centre-Val de Loire)
BE : Bail emphytéotique
BEA : Bail emphytéotique administratif
BDD : Base de données
CA : Conseil d'administration
CBNBP : Conservatoire botanique national du Bassin parisien
CDNPS : Commission départementale de la nature, des paysages et des sites
CDOA : Commission départementale d'orientation agricole
CEN : Conservatoire d'espaces naturels
CESER : Comité économique, social et environnemental régional
CPO : Convention pluriannuelle d'objectifs
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
CS : Conseil scientifique
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
ENS : Espace naturel sensible
FCEN : Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
MAEC : Mesure agro-environnementale et climatique
MNHN : Muséum national d'Histoire naturelle
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONF : Office national des forêts
ORB : Observatoire régional de la biodiversité
PAC : Politique agricole commune
PAQ : Plan d'actions quinquennal
PLU : Plan local d'urbanisme
PNA : Plan national d'actions
PNR : Parc naturel régional
RNF : Réserves naturelles de France
RNN-(R) : Réserve naturelle nationale (régionale)
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau
SCAP : Stratégie de création d'aires protégées
SCOT : Schéma de cohérence territoriale
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau
SIG : Système d'information géographique
SINP : Système d'information nature et paysage
SRCE : Schéma régional de cohérence écologique
TVB : Trame verte et bleue
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique